

La place du français à l'Université d'Ottawa

Volume I

Recommandations pour le
développement des programmes
et services pour 2007–2012



uOttawa

Groupe de travail sur les programmes et services en français

www.uOttawa.ca

Présenté au Sénat de l'Université d'Ottawa | Août 2007

Monsieur le Président du Sénat
Université d'Ottawa

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport unanime du Groupe de travail dont le mandat était de proposer au Sénat un plan d'action pour les programmes et services en français à l'Université d'Ottawa de 2007 à 2012.

Nous désirons remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'avancement de nos travaux. Nous tenons d'abord à exprimer toute notre gratitude à chacun des membres du Groupe qui ont consacré de nombreuses heures de réflexion, d'échanges et de travail personnel à la réalisation de cet important exercice de planification, mais qui y ont aussi insufflé leur enthousiasme et leur engagement de façon exemplaire; leur expérience, leur rigueur et leur jugement ont été des facteurs clés du succès de cette démarche.

Aux membres du personnel de l'Université qui ont fourni des renseignements et de l'expertise indispensables au bon déroulement de notre démarche, nous exprimons aussi notre reconnaissance. Nous voulons remercier les étudiants, professeurs, membres du personnel de soutien, anciens, retraités et amis de l'institution qui ont accepté de partager leurs opinions et leurs idées pour faire de l'Université d'Ottawa un véritable point de référence en matière de programmes et de services en français.

Finalement, nous désirons souligner l'exceptionnelle contribution de Rachel Ouellette, adjointe exécutive au vice-recteur aux études. À titre de secrétaire du Groupe, elle a su soutenir avec grande efficacité le bon déroulement des travaux et nous maintenir tous, avec un remarquable doigté, sur la bonne voie.

Les coprésidents du Groupe de travail sur les programmes et services en français,

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'Sylvie Lauzon' and the signature on the right is 'Pierre de Blois'. Both are written in a cursive, flowing style.

Sylvie Lauzon

Pierre de Blois

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	ii
Membres du Groupe de travail	vii
Introduction	1
Préambule	2
Première partie : Mandat et démarche du Groupe de travail	5
Composition	5
Critères de sélection	5
Mandat	5
Activités du Groupe de travail	6
Deuxième partie : Analyse et recommandations	10
Constitution, gouvernance et administration	10
Moyens financiers	16
Clientèle étudiante francophone	18
Programmes d'études en français	23
Épanouissement et vie en français	30
Ancrage dans les collectivités francophones	35
Leadership quant à la promotion et au développement de la culture française	39
Liste récapitulative des recommandations	42
Troisième partie : Plan d'action pour 2007-2012	46
Conclusion	55
Annexes	56
Annexe 1. Liste des questions de réflexion initiales	56
Annexe 2. Liste des personnes rencontrées à l'interne	59
Annexe 3. Liste des organismes invités à participer à la consultation publique	60
Annexe 4. Liste des personnes et groupes qui ont présenté des mémoires	62

SOMMAIRE

1 L'Université d'Ottawa est une institution bilingue dotée d'un mandat particulier visant la préservation et le développement de la culture française en Ontario. Elle offre des programmes d'études et des services dans les deux langues officielles du pays. Au cours de l'année scolaire 2006-2007, elle comptait quelque 35 000 étudiants dont près du tiers étaient des francophones.

2 Le nombre absolu de francophones n'a jamais été aussi élevé dans l'histoire de l'institution mais leur proportion diminue, en raison d'une croissance beaucoup plus marquée des effectifs anglophones au cours des dernières années. Ce déséquilibre linguistique constitue une préoccupation de taille qui a d'ailleurs été exprimée publiquement par des membres de la communauté universitaire et du public. Cette situation exige une attention immédiate et une vigilance constante pour s'assurer de préserver les acquis en matière de programmes et de services en français.

3 L'engagement de l'institution envers la culture française s'est traduit de différentes façons au fil des ans. Des mesures ont en effet été prises afin d'accroître l'offre de programmes et de services en français, que ce soit l'adoption de son *Règlement sur le bilinguisme* (1974), le *Plan de développement des programmes et des services en français pour la période de 1987-1988 à 1991-1992* (1986) ou la *Révision du plan de développement pour la période de 1992/1993 - 1996/1997* (1991). Cependant, entre 1997 et 2005, on note l'absence de plan d'action systématique et de stratégie concertée pour les programmes et services en français engageant l'ensemble de l'institution. En 2005, lors de l'exercice de planification stratégique *Vision 2010*, le Sénat et le Bureau des gouverneurs renouvelaient leur engagement envers la promotion de la culture française en Ontario, en l'incluant dans l'énoncé de la mission de l'institution, de ses valeurs et de ses objectifs.

4 Parmi les initiatives destinées à améliorer l'équilibre linguistique, *Vision 2010* recommandait d'élaborer, en priorité, un plan d'action pour les programmes et services en français. Au cours de l'année 2005-2006, sont venues s'ajouter à cette commande des dirigeants de l'institution des pressions exercées par des membres de la communauté francophone préoccupés par la place du français à l'Université d'Ottawa. Le Sénat de l'Université créait donc au printemps 2006 un groupe de travail dont le mandat était de produire un plan de développement des programmes et des services en français pour la période 2007 à 2012.

5 Ce groupe est formé de quinze membres et coprésidé par Sylvie Lauzon, la vice-rectrice associée aux études, et Pierre de Blois, membre du Bureau des gouverneurs. À la suite de leurs travaux qui ont duré plus d'un an, les membres ont formulé un ensemble de recommandations relatives aux programmes et services en français, lesquelles ont été regroupées sous sept grands axes d'intervention. Toutes ces recommandations ont été élaborées en ayant en tête l'amélioration de l'équilibre linguistique.

Constitution, gouvernance et administration

6 L'analyse des structures actuellement en place à l'Université a fait l'objet de nombreuses discussions parmi les membres du Groupe de travail, d'une part parce qu'elles sont essentielles à la protection des acquis en matière de programmes et de services en français et, d'autre part, parce que quelques mémoires ont relevé les

limites des structures actuelles pour soutenir adéquatement le mandat particulier de l'Université d'Ottawa.

7 Les membres du Groupe de travail en arrivent à la conclusion que la loi constitutive de l'Université, la *Loi 158 de la Province de l'Ontario*, est suffisante, telle qu'elle est rédigée. Ils ont par ailleurs reconnu des limites au *Règlement sur le bilinguisme*, institué en 1974. Ils croient que sa portée doit être élargie et que le *Règlement* doit comprendre un mécanisme formel d'imputabilité face à son application.

8 Sur le plan de la gouvernance et de l'administration, les membres du Groupe de travail croient que le modèle bicaméral de gestion de l'Université lui fournit une base solide pour soutenir son mandat et constitue une autre forme d'assurance de la protection des acquis. Toutefois, le Groupe de travail croit indispensable de renforcer cette structure. Il conclut qu'il est nécessaire de créer une commission permanente des affaires francophones et des langues officielles, sous la responsabilité conjointe du vice-recteur aux études et du vice-recteur aux ressources. Il recommande également à l'Université d'obtenir un avis juridique indépendant, relativement à la pertinence de sa désignation éventuelle en vertu de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario, et de procéder à une évaluation approfondie des avantages et inconvénients liés à une telle désignation.

Moyens financiers

9 Le Groupe de travail salue le plan d'action du gouvernement ontarien « Vers des résultats supérieurs » et reconnaît pleinement l'importance des récents gestes posés pour favoriser l'accès des francophones aux études postsecondaires et parachever les programmes en français. Toutefois, les moyens financiers dont dispose l'Université ne sont pas suffisants pour lui permettre de réaliser pleinement son mandat et de répondre adéquatement aux besoins de la communauté franco-ontarienne. Le Groupe de travail insiste pour que l'Université poursuive et intensifie ses démarches auprès des bailleurs de fonds afin que soient pleinement assurées de façon permanente les ressources financières requises pour que l'Université d'Ottawa puisse jouer pleinement son rôle de plus grande université bilingue d'Amérique du Nord.

Clientèle étudiante francophone

10 De 1995 à 2005, le nombre d'étudiants inscrits à l'Université d'Ottawa est passé de 23 700 à 33 500. Durant cette même période, le nombre de francophones a augmenté de près de 15 % tandis que celui des anglophones a connu une croissance de 58%, provoquant une diminution marquée de la proportion d'étudiants francophones qui est passée de 38,0 % à 30,9 %. L'Université d'Ottawa compte aussi plus de 3 000 francophiles, c'est-à-dire des étudiants anglophones ayant poursuivi ou poursuivant des études en français. L'Université d'Ottawa demeure toujours l'endroit de prédilection des finissants des écoles secondaires francophones de l'Ontario, mais elle n'a pas le même pouvoir d'attraction auprès des francophones aux cycles supérieurs, leur nombre étant demeuré à peu près inchangé de 1995 à 2005.

11 Une très grande partie du financement de l'Université est tributaire du nombre d'inscriptions et depuis les années 90, la seule façon pour les universités ontariennes d'obtenir un financement supplémentaire est d'augmenter le nombre d'inscriptions.

Ce modèle de financement est donc difficilement conciliable avec le mandat particulier de l'Université d'Ottawa. En effet, puisque le bassin de recrutement du côté anglophone est nettement supérieur à celui des francophones, il est clair que la croissance se traduit par une augmentation plus importante d'étudiants anglophones, ce qui a pour effet de creuser l'écart entre les proportions des deux groupes d'étudiants. Ce modèle de financement, jumelé à l'absence d'un plan de développement des programmes et services en français depuis 1997, a donc contribué au déséquilibre qui s'est accru au fil des ans.

12 Les membres du Groupe de travail ont constaté l'étendue et la pertinence des activités de recrutement en place ainsi que le taux de succès de ces initiatives, notamment au niveau de la proportion d'étudiants franco-ontariens qui choisissent l'Université d'Ottawa. Néanmoins, ils recommandent que l'Université mette en œuvre dès maintenant un plan d'action continu afin d'améliorer l'équilibre linguistique ainsi qu'un plan de recrutement ciblé. Parmi les mesures proposées on retrouve le maintien du plafonnement des inscriptions au seuil actuel et la mise en place de mécanismes permettant d'augmenter le nombre d'étudiants francophones, le nombre d'étudiants anglophones qui désirent étudier en français et le nombre d'étudiants bilingues.

Programmes d'études en français

13 Bien que la majorité des programmes soient offerts en français au premier cycle, il n'est pas possible de compléter ses études en français dans 23 % d'entre eux. Les cours obligatoires en 3^e et en 4^e années ne sont pas toujours offerts en français et l'offre de cours au choix en français est plus restreinte. Les cas les plus flagrants se retrouvent aux sciences et en génie. Aux études supérieures, c'est la majorité des programmes qui ne sont pas disponibles en français.

14 Les membres du Groupe de travail croient que l'Université d'Ottawa doit tendre le plus rapidement possible vers l'offre en français de tous ses programmes de premier cycle. Pour ce faire, ils ont fixé les objectifs suivants pour 2012 :

- que tous les cours obligatoires dans tous les programmes de premier cycle soient offerts en français;
- que les cours optionnels spécialisés, de 3^e et de 4^e années, qui ont une incidence importante sur le cheminement des étudiants – par exemple, les cours permettant d'être admis aux programmes professionnels ou aux études supérieures – soient tous offerts en français;
- qu'une variété et un éventail suffisants de cours optionnels en français soient offerts dans tous les programmes afin de permettre aux étudiants de compléter leur parcours d'études en français;
- que soit définie, pour chaque nouvel étudiant, une séquence de cours garantissant un cheminement en français.

15 Afin d'améliorer la situation aux études supérieures et d'éviter une croissance inégale qui accentuerait le déséquilibre linguistique comme cela a été le cas au premier cycle, les membres proposent quatre champs d'action : (1) mieux faire connaître les programmes de recherche des professeurs qui parlent français; (2) augmenter la capacité d'offrir des cours et de la supervision de recherche bilingues par le biais de l'embauche de professeurs bilingues; (3) examiner la capacité des programmes de 2^e et de 3^e cycles offerts en partenariat avec la *Carleton University*

de fournir de la formation bilingue; (4) étudier les besoins des étudiants de 2^e et de 3^e cycles en matière de programmes et de services en français.

16 Afin d'enrichir la gamme de programmes offerts en français et de réaliser son mandat envers la culture française, les membres du Groupe de travail recommandent la création d'un programme interdisciplinaire en études de la francophonie canadienne. Ils demandent aussi que les facultés concernées étudient la pertinence de développer les programmes qui ont été proposés lors de la consultation publique.

17 Le besoin d'appui pédagogique accru en français ainsi que la nécessité pour les étudiants de pouvoir compter sur des notes de cours rédigées correctement en français ont aussi été soulignés. Les membres du Groupe de travail recommandent que des ressources additionnelles soient mises à la disposition des facultés à cet effet.

18 Les membres du Groupe de travail ont insisté sur l'importance d'encourager les étudiants à apprendre la seconde langue officielle et de reconnaître les efforts qu'ils déploient dans ce sens. Aussi recommandent-ils d'intégrer le cours menant au *Certificat de compétence en langue seconde* comme cours crédité à l'intérieur de tous les programmes d'études. Ils considèrent également que l'Université devra identifier un certain nombre de programmes qui, en raison de leurs caractéristiques sociétales, exigeront le bilinguisme des étudiants lors de la diplomation, voire même lors de l'admission.

Épanouissement et qualité de vie en français

19 Les membres du Groupe de travail ont mis l'accent sur l'importance d'assurer que tous les services offerts à l'Université d'Ottawa soient disponibles en français, en particulier les services offerts par les sous-traitants qui ont été identifiés comme étant problématiques. Ils ont également insisté sur l'importance de la disponibilité des activités sociales et culturelles en français et des espaces francophones pour favoriser un milieu de vie où les francophones puissent s'épanouir. Ils ont indiqué combien il est important pour l'Université d'accueillir la communauté francophone dans ses murs, d'inviter la communauté à faire connaître leurs activités aux étudiants et de prévoir des événements et des symboles pour souligner et célébrer la culture franco-ontarienne.

20 La qualité des communications écrites, qui laisse parfois à désirer, de même que le fait que ces communications ne sont pas toujours disponibles dans les deux langues officielles ont été soulevés par les membres du Groupe de travail qui demandent que la situation soit rectifiée.

Ancrage dans les collectivités francophones

21 L'Université est déjà présente dans les collectivités francophones, grâce à ses liens avec les écoles secondaires, au rayonnement de ses anciens, aux activités savantes des professeurs, aux activités de formation continue et de formation à distance ainsi qu'aux liens qu'elle entretient avec plusieurs associations francophones. Or des commentaires reçus lors de la consultation publique ont suggéré que l'institution s'ancre encore mieux dans la communauté francophone.

22 Une des actions prioritaires identifiées par les membres du Groupe de travail est la mise sur pied d'une table de concertation université-communauté afin de renforcer les liens avec les leaders de la communauté franco-ontarienne.

Leadership quant à la promotion et au développement de la culture française

23 Les membres du Groupe de travail considèrent que les 31 recommandations énoncées dans le présent rapport (voir la liste récapitulative en page 42) contribueront à accroître de manière significative le leadership de l'Université dans la francophonie et à renforcer son caractère bilingue.

24 À la grande question initiale à savoir comment l'Université doit traduire concrètement sa volonté de jouer un rôle de leadership et d'enrichir sa contribution à la promotion et au développement de la culture française en Ontario les membres du Groupe de travail concluent que l'institution y parviendra en :

- préservant d'abord et avant tout l'excellence de ses programmes;
- améliorant l'équilibre linguistique;
- offrant un large éventail de programmes d'études et de services en français;
- ciblant des programmes spécifiquement pour la population franco-ontarienne;
- contribuant de manière significative à l'avancement des connaissances sur la francophonie en milieu minoritaire et sur le bilinguisme;
- devenant une source incontournable pour répondre aux questions de bilinguisme et de francophonie en milieu minoritaire;
- s'ancrant dans le milieu et en favorisant les interactions nombreuses avec la communauté franco-ontarienne.

25 Les membres du Groupe de travail croient que les recommandations du présent rapport permettront de renforcer la place du français à l'Université d'Ottawa et, du coup, d'enrichir la contribution de cette grande université bilingue au développement de la communauté franco-ontarienne et de toute la population.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Les coprésidents

Sylvie Lauzon

Vice-rectrice associée aux études
Professeure à l'École des sciences infirmières

Pierre de Blois

Membre du Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa

Les membres

Pierre Anctil

Directeur, Institut d'études canadiennes
Professeur au Département d'histoire

Danielle Ayari

Membre du personnel à la retraite

Melissa Borduas

Étudiante de premier cycle en sciences de la santé

Marie-Joie Brady

Étudiante au doctorat en science politique – études canadiennes

Richard Clément

Directeur, Institut des langues officielles et du bilinguisme
Professeur à l'École de psychologie

Patrick Courcelles

Directeur du Régime d'immersion

Guy Drouin

Professeur au Département de biologie

Aline Grenon

Professeure au Programme de *common law* en français

François Houle

Doyen de la Faculté des sciences sociales
Professeur à l'École d'études politiques

Marie des Anges Loyer

Membre du personnel à la retraite

Jean-Pierre Soublière

Membre du Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa

Pierre Thibault

Doyen adjoint et secrétaire, Faculté de droit, Section de droit civil

Columbia Washington

Étudiant de premier cycle en génie informatique

La secrétaire

Rachel Ouellette

Adjointe exécutive au vice-recteur aux études

INTRODUCTION¹

26 L'Université d'Ottawa, comme toute université à forte vocation de recherche, a comme mission de contribuer à l'avancement et à la transmission des connaissances ainsi que d'assurer l'épanouissement de ses membres et de participer à l'amélioration de la société. Or, l'Université d'Ottawa se démarque des autres universités par le mandat particulier qui lui a été donné par la Loi 158 de la Province de l'Ontario soit celui de favoriser le bilinguisme et de préserver et développer la culture française en Ontario.

27 Au fil des ans, différentes mesures ont été adoptées pour réaliser ce mandat particulier. Lors de son dernier exercice de planification stratégique (2005), le Sénat de l'Université et le Bureau des gouverneurs ont formellement réitéré leur engagement envers le bilinguisme et la promotion de la culture française en Ontario. En effet, *Vision 2010* recommandait, entre autres, d'élaborer, en priorité, un plan d'action pour les programmes et services en français.

28 Toutefois, avant même que ne soit amorcée l'élaboration du plan d'action, des membres de la communauté universitaire et de la communauté francophone ont publiquement exprimé leur inquiétude quant à l'avenir du français à l'Université d'Ottawa et à la place qu'il occupe dans l'environnement universitaire. Leurs préoccupations portaient plus précisément sur la proportion décroissante de francophones à l'Université, le visage francophone moins visible de l'Université, l'espace de vie en français de plus en plus précaire et le manque de moyens institutionnels en place pour remplir son mandat envers la francophonie.

29 C'est donc dans l'esprit de *Vision 2010* et à la suite des inquiétudes soulevées par des membres de la communauté qu'un groupe de travail a été créé pour se pencher sur le rôle que doit assumer l'Université au sein de la francophonie et proposer un plan d'action touchant les programmes et services en français pour les cinq prochaines années, soit de 2007 à 2012. Le Sénat de l'Université a confié cette tâche importante à quinze membres de la communauté universitaire, soit des membres du Bureau des gouverneurs, des professeurs, des étudiants, des employés, des anciens et des retraités.

30 Volume I, qui comprend un préambule et trois parties, est le résultat des travaux réalisés par ces personnes. Dans la première partie, il est question du mandat du Groupe de travail ainsi que de la démarche privilégiée pour mener ses travaux à terme. La deuxième partie présente l'analyse de la situation. Elle comprend une discussion des principaux enjeux reliés au mandat particulier de l'Université d'Ottawa ainsi que des recommandations visant à y renforcer la place du français. La dernière partie contient le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations. Le volume II présente pour sa part l'état des lieux en matière de programmes et de services en français tel que développé par les membres du Groupe de travail à l'été 2006.

¹ Dans ce rapport, l'utilisation du masculin doit être entendue comme générique.

PRÉAMBULE

31 Depuis sa fondation en 1848, l'Université d'Ottawa s'est singularisée par son caractère bilingue et son rôle spécifique envers la francophonie. En 1965, elle a connu une transformation majeure en devenant une université laïque et a alors modifié sa loi constitutive. L'article 4 de la Loi 158 de la Province de l'Ontario décrit ses trois objectifs et fins :

- (a) favoriser le développement des connaissances et la diffusion du savoir;
- (b) assurer l'épanouissement ... de tous ses membres ... et travailler à l'amélioration de la société;
- (c) favoriser le développement du bilinguisme ..., préserver et développer la culture française en Ontario.

32 Dès lors, la vie de la communauté universitaire a été périodiquement ponctuée de débats sur la langue et, régulièrement, certains membres de la communauté ont rappelé à l'Université d'Ottawa le défi toujours renouvelé que représentent les exigences liées à l'article 4(c) de sa loi constitutive.

33 Depuis 1965, l'Université a mandaté différents groupes de travail pour lui proposer des mesures concrètes lui permettant de réaliser ce troisième objectif. Le rapport du premier groupe de travail, déposé en 1971 a donné lieu, en 1974, à l'adoption du *Règlement sur le bilinguisme*. Ce règlement prévoit que le caractère bilingue de l'Université doit se refléter dans ses programmes, son administration centrale, ses services généraux, l'administration interne de ses facultés et de ses unités scolaires, son corps professoral, son personnel de soutien et sa clientèle étudiante.

34 Par la suite, le *Plan de développement des programmes et services en français pour la période de 1987-1988 à 1991-1992*, soumis au Sénat en 1986, a été à l'origine de la mise en œuvre d'une série de mesures visant le parachèvement en français de certains programmes d'études qui étaient alors offerts en anglais seulement, la création de nouveaux programmes en français ainsi que la constitution progressive d'un réseau de formation à distance en français, lequel dessert toujours plusieurs régions de l'Ontario.

35 En 1991, un autre plan quinquennal, couvrant cette fois les années 1992-1993 à 1996-1997, était déposé au Sénat pour faire de l'Université d'Ottawa une université aussi complète que possible en ce qui a trait à la gamme et à la diversité des programmes d'études et des services universitaires en français. Ce plan a dû être révisé en raison des importantes contraintes budgétaires des années 90, mais selon le rapport d'évaluation déposé au Sénat en novembre 1997, il appert que la plupart des initiatives proposées ont été menées à terme. Il y a eu, durant cette période, maintien satisfaisant de l'équilibre linguistique, approfondissement des acquis en ce qui a trait aux programmes d'études, parachèvement et mise sur pied de nouveaux programmes d'études en français, expansion du réseau franco-ontarien d'enseignement et de services universitaires en français et promotion de la qualité de vie en français.

36 À partir de 1997, plusieurs mesures ont été mises en place pour préserver et développer la culture française en Ontario, notamment l'offre de nouveaux programmes en français, la création des Chaires de recherche sur la francophonie et

l'établissement d'un axe de recherche prioritaire sur la francophonie, mais on n'a pas établi de plan d'action systématique ni de stratégie concertée en matière de programmes et de services en français engageant l'ensemble de l'Université jusqu'à la sortie de *Vision 2010* en 2005.

37 Avant d'aller plus loin, il est utile de rappeler trois événements importants qui se sont produits au cours des années 90. D'abord, pour faire suite à une recommandation accompagnant la *Révision du plan des programmes et services en français*, on a créé un Comité consultatif du recteur dont le mandat était d'échanger de l'information sur la situation universitaire en Ontario français et sur les dossiers en cours. Ce Comité devait aussi donner des avis au recteur quant au cheminement le plus approprié pour réaliser le plan de développement des programmes et services en français. Pour ce faire, il était prévu que le Comité ajuste, année après année, les initiatives incluses au plan de développement en fonction des besoins prioritaires de la communauté franco-ontarienne et des possibilités de fonctionnement. Ce Comité était formé d'une quinzaine de membres dont la moitié environ provenait de la communauté extérieure à l'Université. En novembre 1997, ce Comité soumettait son rapport d'évaluation du plan quinquennal, 1992-1993 à 1996-1997, mais aucune autre rencontre ou activité n'a eu lieu par la suite.

38 Le deuxième événement concerne la décision du Sénat, prise en août 1993, de suspendre les exigences de la langue seconde dans les programmes de premier cycle pour une durée de trois ans. Du même coup, le Sénat mandatait le Conseil des études de premier cycle (CEPC) de revoir ces exigences et les moyens pour promouvoir le bilinguisme auprès de la clientèle étudiante du premier cycle et de lui faire rapport. Le CEPC a donc mis sur pied un groupe de travail qui, en octobre 1995, soumettait au Sénat un projet de politique pour la promotion des langues officielles. Ce projet n'a toutefois pas été entériné, maintenant ainsi, depuis toutes ces années, la suspension des exigences de la langue seconde.

39 Enfin, le troisième événement touche les compressions budgétaires imposées par le gouvernement provincial de l'époque, suivies par un réinvestissement dans la croissance. Les universités ontariennes en général ont participé activement à cette croissance dans le cadre du service qu'elles fournissent à la communauté. Cela a cependant eu des conséquences bien singulières pour les universités bilingues comme l'Université d'Ottawa car, puisque le contingent des élèves anglophones est beaucoup plus grand que celui des francophones, l'accroissement des effectifs s'est réalisé davantage chez les anglophones et, progressivement, le poids relatif des francophones a diminué.

40 Ces trois facteurs, jumelés à l'absence de plan défini pour les programmes et services en français, ont eu une incidence sur la situation du français à l'Université. Ils sont en partie responsables de l'accroissement du déséquilibre linguistique qu'on observe aujourd'hui. Le dernier plan stratégique, *Vision 2010*, vient donner un nouveau souffle à cette question.

41 En effet, le Sénat et le Bureau des gouverneurs de l'Université ont publiquement réitéré leur engagement envers la promotion de la culture française en Ontario en l'incluant clairement dans sa mission, ses valeurs et ses objectifs. Ils ont voulu mettre un accent particulier sur le leadership que l'Université compte assumer, comme le précise le premier objectif du plan stratégique :

«Objectif 1. Jouer un rôle de leadership en ce qui concerne les langues officielles

- Afin que les étudiantes et étudiants puissent évoluer dans un milieu où les cultures se côtoient et s'enrichissent et, s'ils le désirent, développer pleinement leur potentiel langagier.
- Afin que l'Université appuie son personnel dans le développement de ces compétences.

Nous sommes une grande université bilingue sur la scène mondiale, héritière de deux des plus grandes traditions culturelles, et nous ferons valoir cet avantage prépondérant.

En 2010, nous aurons amélioré notre équilibre linguistique et nous serons devenus le point de référence canadien dans l'acquisition, le développement, l'évaluation et la promotion des langues officielles. La langue étant le vecteur de la culture, nous favoriserons le respect des différences, l'ouverture à l'autre et le dialogue entre les cultures. »

42 Le rapport qui suit propose des façons concrètes de mettre en œuvre les intentions de *Vision 2010* en matière de programmes et de services en français.

PREMIÈRE PARTIE : MANDAT ET DÉMARCHE DU GROUPE DE TRAVAIL

43 En juin 2006, le Sénat de l'Université créait le *Groupe de travail sur les programmes et services en français*. Il en a établi la composition, les critères de sélection des membres ainsi que le mandat.

Composition

44 La vice-rectrice associée aux études, dont le mandat comprend les affaires francophones, ainsi que deux membres du Bureau des gouverneurs font d'office partie du Groupe de travail. Les deux membres du Bureau des gouverneurs ont été nommés par ce dernier en fonction de leur capacité à représenter la communauté franco-ontarienne.

45 Les autres membres du Groupe de travail ont été élus par le Sénat de l'Université sur présentation de candidatures dans les catégories suivantes :

- corps professoral (5);
- personnel de soutien (2);
- population étudiante dont au moins un du premier cycle et un des cycles supérieurs (3);
- anciens ou membres retraités du personnel, représentatifs de la communauté franco-ontarienne (2).

46 Le Groupe de travail est coprésidé par la vice-rectrice associée aux études et par un des deux membres du Bureau des gouverneurs. Il comprend quinze membres au total.

Critères de sélection

47 Le Sénat a invité la communauté universitaire à soumettre des candidatures en fonction des quatre critères suivants :

- qu'ils aient une bonne connaissance du milieu universitaire;
- qu'ils représentent bien les différents groupes intéressés;
- qu'ils soient sensibles aux enjeux particuliers des communautés francophones en milieu minoritaire;
- qu'ils aient la volonté d'élaborer des stratégies innovatrices pour une Université d'Ottawa du XXI^e siècle.

Mandat

48 Le Groupe de travail a été formé comme groupe consultatif *ad hoc* du Sénat de l'Université. Son mandat est de proposer un plan de développement des programmes et services en français pour 2007-2012, lequel permettra à l'Université d'Ottawa d'assumer pleinement sa mission et son engagement envers la promotion et le développement de la culture française en Ontario.

49 Les « programmes » font référence aux programmes d'études qui mènent à des diplômes à tous les cycles. Les « services » touchent à tout ce qui n'est pas un

programme, à partir de la vie en français sur le campus, jusqu'aux liens avec les collectivités francophones de l'Ontario et du reste du Canada. Ces deux points doivent inclure une réflexion sur le rôle de leader de l'Université au sein de la francophonie.

Activités du Groupe de travail

50 Les membres du Groupe de travail se sont réunis pour la première fois en juin 2006 et se sont rencontrés régulièrement sur une période de 15 mois, tenant 16 réunions ainsi qu'une retraite de deux jours. Il a été déterminé dès le début que le Groupe orienterait ses discussions et ses conclusions vers le développement de consensus.

51 Dès leur première rencontre, ils se sont dotés d'un plan de travail en sept étapes :

1. Établir un portrait fidèle de la situation des programmes et des services en français à l'Université d'Ottawa (été 2006);
2. Définir les grands objectifs provisoires du plan de développement des programmes et des services en français en lien avec les objectifs stratégiques de *Vision 2010* (été 2006);
3. À partir des grands objectifs, déterminer les principaux enjeux, les questions clés et les pistes de réflexion – incluant une réflexion sur le rôle de leader de l'Université dans la francophonie – qui serviront à l'élaboration d'un document de consultation (été 2006);
4. Recevoir les commentaires de différents intervenants de la communauté, tant à l'interne qu'à l'externe, lors de consultations publiques (automne 2006);
5. Analyser les propositions soumises par les différents intervenants et identifier les projets porteurs (hiver 2007);
6. Établir les priorités quant au développement des programmes et des services en français pour les cinq prochaines années (printemps 2007);
7. Donner un avis sur le cheminement critique et les mécanismes de suivi les plus appropriés en vue de réaliser le plan de développement des programmes et des services en français (printemps 2007).

52 Le Groupe de travail a réalisé les cinq premières étapes du plan de travail en respectant l'échéancier prévu. Par ailleurs, l'établissement des priorités ainsi que le développement du cheminement critique se sont étendus jusqu'à l'automne 2007 et ce, pour deux raisons principales : (1) permettre aux membres de poursuivre et de compléter leur démarche avec la profondeur, le rythme soutenu et l'approche consensuelle qui ont caractérisé leurs travaux, et (2) présenter le rapport final à un moment nettement plus opportun, la rentrée scolaire.

53 Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu de la démarche effectuée pour chacune des étapes de ce plan de travail.

Établissement de l'état des lieux (1)

54 Un document a été rédigé dans le but de dresser le portrait le plus complet possible de la situation qui prévalait à l'Université d'Ottawa à l'été 2006 quant aux

programmes d'études et aux services en français. Le document a été rendu disponible sur le site web du Groupe de travail en septembre 2006 (voir volume 2 du présent rapport).

55 Cet état des lieux a permis de dégager certains constats. Le premier a été celui de reconnaître le grand nombre de mesures mises en place par l'Université pour développer et promouvoir la culture française, mais aussi de réaliser à quel point ces mesures étaient méconnues par l'ensemble de la communauté universitaire et vraisemblablement à l'externe. Ainsi, d'entrée de jeu, les membres du Groupe de travail ont reconnu le manque de visibilité du français et des initiatives francophones sur le campus et ce, malgré le nombre de programmes et de services disponibles. Un deuxième constat général a été de prendre conscience de la présence de problèmes surtout liés à la vitalité du français :

- une diminution marquée de la proportion de francophones depuis 1995;
- l'impossibilité de compléter son parcours scolaire complètement en français dans certains programmes, notamment en sciences, en génie et aux études supérieures;
- un manque d'attention portée à la création et au maintien d'une vie communautaire en français.

Définition des objectifs provisoires (2)

56 À la lumière des constats dégagés à partir de l'état des lieux ainsi que des discussions tenues lors des rencontres de la fin de l'été 2006, les membres ont décidé de déterminer les thèmes qui feraient l'objet de la consultation publique plutôt que de définir des objectifs provisoires. Ils se sont alors entendus pour examiner les sept thèmes suivants :

- La qualité de vie en français
- L'accès aux programmes d'études
- Le réseau d'échange et d'enseignement en français
- Le rayonnement dans les collectivités francophones
- La situation et les enjeux liés à la clientèle étudiante
- Les politiques en matière de programmes et services en français
- Le leadership quant à la promotion et au développement de la culture française

Détermination des questions clés (3)

57 Les membres du Groupe de travail ont identifié des questions clés liées à chacun des thèmes énumérés ci-dessus. Ces questions reflétaient les principaux enjeux qui ressortaient clairement de l'état des lieux et qui ont servi de pistes pour amorcer la réflexion. La liste de ces questions clés est présentée à l'annexe 1.

Consultations internes et publiques (4)

58 Pour enrichir leur réflexion et saisir les points de vue de la communauté, les membres du Groupe de travail ont procédé à une consultation interne, surtout pour clarifier certains aspects de l'état des lieux et le compléter, ainsi qu'à une consultation publique. Ils ont d'abord dressé une liste de personnes ressources à

l'interne, expertes en matière de recrutement, de programmes et de services, qu'ils ont rencontrées tour à tour au cours de l'automne 2006 et de l'hiver 2007. La liste de ces personnes se trouve à l'annexe 2.

59 Parallèlement, une consultation publique tenue entre les mois d'octobre et de décembre 2006 invitait toute personne ou groupe qui le désirait à faire connaître son opinion quant aux mesures que l'Université devait prendre pour traduire concrètement sa volonté de jouer un rôle de leadership et de participer à la promotion et au développement de la culture française en Ontario et ce, en considérant les sept thèmes cités précédemment. La population a alors été invitée à soumettre des commentaires ou encore des mémoires.

60 Pour assurer le maximum de participation à la consultation, les moyens suivants ont été utilisés :

- la publication d'annonces dans les journaux locaux, francophones et anglophones, dans les journaux étudiants et dans le bulletin du personnel de l'Université;
- l'affichage sur les babillards des deux campus;
- l'envoi de courriels à tous les étudiants et à l'ensemble du personnel de l'Université;
- l'envoi d'une invitation personnalisée à des organismes régionaux, provinciaux et nationaux dont la liste est fournie à l'annexe 3;
- la création d'un site web permettant la réponse en ligne.

61 Plus d'une centaine de courriels de même que 27 mémoires, provenant d'individus ou de groupes, ont été acheminés aux membres du Groupe de travail. Généralement, les courriels étaient concis et traitaient d'un point en particulier. En plus de suggestions visant l'amélioration de la place du français à l'Université d'Ottawa, certains intervenants faisaient état des embûches qu'ils rencontraient sur le plan de la vie en français à l'Université, alors que d'autres soutenaient le contraire. Ceci n'est pas sans rappeler les différences de perceptions maintes fois exprimées au cours des ans sur le campus. Quant aux mémoires, ils traitaient de plusieurs des thèmes identifiés par le Groupe de travail. Certains étaient de nature théorique ou juridique et examinaient la situation globalement, tandis que d'autres abordaient les thèmes de façon plus spécifique, en se référant même à des programmes d'études bien identifiés.

62 Dans l'ensemble, cette consultation a permis de constater de façon tangible l'attachement de la communauté à l'Université d'Ottawa et a, de manière très évidente, ouvert la voie à de très utiles réflexions qui ont mené à plusieurs recommandations. Les membres du Groupe de travail ont d'ailleurs souligné l'intérêt manifesté, la qualité des propos soumis ainsi que le caractère constructif des commentaires émis et des pistes de solutions proposées. En revanche, le Groupe a aussi constaté que certains thèmes, comme le réseau d'échange et le rayonnement dans la communauté, n'avaient été que très peu abordés. La liste des personnes et des groupes qui ont présenté des mémoires se retrouve à l'annexe 4.

63 Enfin, le Groupe de travail a rencontré les auteurs de mémoires qui en avaient fait la demande. Ces entretiens se sont tenus au printemps 2007.

Cadre d'analyse et de discussion (5)

64 Le document sur l'état des lieux ainsi que tout le matériel reçu lors des consultations internes et publiques ont été analysés en fonction des sept thèmes retenus par le Groupe de travail. Lors de plusieurs réunions et d'une retraite de réflexion, les membres du Groupe ont ensuite procédé à une discussion de chacun des thèmes, en ont souligné les principaux enjeux et ont finalement identifié les actions à prendre pour chacun d'eux. Des recommandations précises ont été formulées afin d'améliorer la situation.

Établissement des priorités (6) et du cheminement critique (7)

65 Pour réaliser ces deux dernières étapes, les membres du Groupe de travail ont d'abord placé les recommandations dans un calendrier de réalisation pour une période de cinq ans. L'ordre de priorité et l'échéancier des activités ont été établis en fonction de l'urgence perçue des besoins et des lacunes ainsi que de la chronologie logique des activités. Les membres ont ensuite identifié les porteurs de dossiers et précisé les moyens à utiliser lorsque cela s'avérait possible et nécessaire.

DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

66 Après avoir procédé à l'analyse des sept thèmes identifiés précédemment et tenu compte des rencontres, propositions ou recommandations issues des consultations internes et publiques, le Groupe de travail en est arrivé à se poser trois questions fondamentales et a organisé la présentation de cette deuxième partie autour de ces questions :

1. Dans quelle mesure l'institution dispose-t-elle des moyens nécessaires pour assumer pleinement son mandat particulier, pour protéger ses acquis en matière de programmes et de services en français et pour atteindre l'excellence à cet égard, en d'autres mots :
 - est-elle dotée de la constitution, de la structure de gouvernance et des modalités administratives requises ?
 - dispose-t-elle de moyens financiers suffisants ?
 - rejoint-elle la clientèle étudiante francophone disponible ?
 - offre-t-elle une gamme satisfaisante de programmes d'études en français ?
2. Jusqu'à quel point l'Université offre-t-elle un milieu de vie permettant l'épanouissement réel des étudiants francophones et est-elle ancrée et suffisamment présente dans la francophonie à l'échelle de la région, de la province, du pays, du monde ?
3. Quelles formes de leadership l'Université d'Ottawa doit-elle adopter pour préserver et développer la culture française en Ontario ?

67 Les pages suivantes comprennent les réponses apportées à ces questions et incluent des recommandations précises qui, de l'avis des membres du Groupe de travail, permettront d'améliorer la situation du français à l'Université d'Ottawa. **Le symbole**  **qui apparaît au début de certains paragraphes vise à attirer l'attention du lecteur sur les positions du Groupe de travail.**

Constitution, gouvernance et administration

68 Pour le Groupe de travail, il était d'abord essentiel de discuter des composantes structurantes de l'Université, puisque plusieurs éléments d'intérêt en découlent. Les membres désiraient analyser leur pertinence à la lumière de la réalité actuelle, mais aussi en fonction des perspectives d'avenir en Ontario français.

69 Ces considérations ont aussi fait l'objet de quelques mémoires. Ceux-ci ont souligné certaines limites du cadre juridique actuel de l'Université et ont fait des recommandations précises à ce sujet, notamment celles (a) de modifier la *Loi concernant l'Université d'Ottawa* (1965) afin de la moderniser et d'assurer la protection des acquis, en y enchâssant certains programmes d'études ciblés, (b) de procéder à la refonte du *Règlement sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa* ou encore (c) de faire les démarches nécessaires pour désigner l'Université d'Ottawa, ou certains de ses programmes d'études, en vertu de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario.

70 Ces réflexions traduisent manifestement une inquiétude quant à la protection des acquis, particulièrement en ce qui a trait à l'offre de certains programmes d'études en français. C'est pourquoi le Groupe de travail s'est penché sur chacun de ces trois éléments. Mais encore est-il important de souligner que l'Université n'a jamais procédé à l'abolition sélective de programmes en français; les abolitions, très peu nombreuses, ont été réalisées simultanément pour les programmes en anglais et en français. Ce sont davantage les prévisions démographiques à la baisse des francophones de l'Ontario et la précarité de l'équilibre linguistique sur le campus qui contribuent à l'émergence de ces inquiétudes.

71 De plus, les universités sont des institutions tout à fait uniques. L'Université d'Ottawa, comme la plupart des universités canadiennes, est une corporation privée à but non lucratif. Elle est autonome, auto-suffisante, se renouvelle elle-même et se gère en se donnant une constitution interne, définie par un ensemble de règlements et de politiques. Elle se distingue des autres corporations privées par, entre autres, sa loi unique et son modèle bicaméral de gestion qui seront décrits dans les prochaines pages.

La Loi de l'Université

72 L'Université est régie par une loi constituante unique, la loi 158, *Loi concernant l'Université d'Ottawa*, laquelle nomme l'Université, en établit la gouvernance et le fait que la corporation détermine ce qu'elle fait et comment sont administrées ses affaires.

73 Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'article 4 (c) de cette loi stipule qu'un des objectifs et fins de l'institution est de «Favoriser le développement du bilinguisme ..., de préserver et développer la culture française en Ontario.» Cette obligation a d'ailleurs été définie par certains auteurs de mémoire comme étant une obligation de moyen («favoriser le développement du bilinguisme»), une obligation de résultat («préserver et développer la culture française en Ontario»), voire une obligation fiduciaire envers la communauté franco-ontarienne. Quelle que soit la nature de l'obligation, il est clair que l'engagement et la responsabilité de l'Université d'Ottawa envers le bilinguisme et la culture française en Ontario sont rendus publics, formels et officiels par sa *Loi*.

↳ **74** Les membres du Groupe de travail croient que la loi constituante de l'Université traduit son obligation à préserver et développer la culture française en Ontario. Ils considèrent que cette loi est fondamentale et que son importance dépasse celle de toute autre loi. Ils sont aussi d'avis que l'article 4 (c) de la *Loi* offre suffisamment de flexibilité pour permettre à l'institution d'évoluer et de progresser tout en s'ajustant aux besoins changeants de la société dans laquelle elle évolue. Les membres du Groupe de travail considèrent donc que la *Loi de l'Université* telle qu'elle est rédigée est suffisante.

Le Règlement sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa

75 En se basant sur une série de postulats affirmant que le bilinguisme constitue en soi une valeur culturelle et une valeur éducative et que le caractère bilingue de l'Université favorise son progrès en tant qu'institution de haut savoir, le Bureau des gouverneurs et le Sénat de l'Université adoptaient le *Règlement sur le bilinguisme* (ci-après *Règlement*) en 1974. Ce *Règlement* comprend 28 articles portant sur les définitions (1), l'administration centrale (2-4), le personnel de soutien (5-9), les

programmes d'études (10-12), le corps professoral (13-16), la clientèle étudiante (17-20) et sa mise en œuvre (21-28) (annexe 1 du volume 2 du présent rapport).

76 Le *Règlement* prévoit que le caractère bilingue de l'Université doit se refléter dans toutes ses composantes et il reconnaît, entre autres, à chaque membre de sa communauté le droit de s'exprimer dans sa langue première, tout en encourageant chacun à s'engager dans l'apprentissage de la langue seconde. La responsabilité de l'application du *Règlement* est partagée entre le Bureau des gouverneurs (articles portant sur l'administration centrale, le personnel de soutien et le corps professoral) et le Sénat de l'Université d'Ottawa (articles portant sur les programmes d'études et la clientèle étudiante).

77 Les membres du Groupe de travail ont étudié le *Règlement* attentivement, ont consulté le projet de politique pour la promotion des langues officielles au niveau du premier cycle produit par un groupe de travail de l'Université en 1995 et ont aussi pris connaissance des politiques linguistiques d'autres institutions postsecondaires. Les membres ont alors conclu qu'une bonne partie du *Règlement sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa* est toujours adéquate et qu'il couvre presque l'ensemble des activités de l'institution.

78 Ils se sont toutefois demandé dans quelle mesure le *Règlement* était connu de la communauté universitaire puisque certains de ses articles ne sont pas appliqués. Ils ont aussi constaté que le *Règlement* ne contenait aucun article précisant la responsabilité des facultés face au bilinguisme et, comme le faisaient remarquer certains auteurs de mémoires, il ne comprend aucun mécanisme d'imputabilité quant à son application ni de garantie relative à l'égalité des deux langues officielles (statut et usage). Les membres ont identifié quatre secteurs particulièrement problématiques qui seront abordés dans le présent rapport :

- le bilinguisme des professeurs;
- les exigences linguistiques du personnel de soutien dans les services généraux, notamment ceux offerts par les sous-traitants;
- les communications officielles de l'institution, surtout par son site web;
- les compétences linguistiques des étudiants.

↳ **79** Les membres sont donc d'avis que l'Université doit faire connaître son *Règlement* sur le bilinguisme, spécialement auprès des directions des unités scolaires et des nouveaux employés de l'Université, soumettre les facultés aux articles 2 et 3 du *Règlement*, créer un mécanisme d'imputabilité face à son application et prévoir une évaluation régulière de la situation à cet égard.

Le modèle bicaméral de gestion

80 La gouvernance de l'Université est caractérisée par un modèle bicaméral de gestion, c'est-à-dire qu'elle est gérée par deux corps autonomes qui agissent dans les meilleurs intérêts de l'Université : un Sénat et un Bureau des gouverneurs. Le Sénat a la compétence exclusive en matière d'affaires scolaires tandis que le Bureau assure la gestion des ressources financières, humaines et physiques. Ce modèle apporte un équilibre entre le besoin qu'ont les professeurs de participer aux décisions touchant les exigences scolaires et le besoin d'imputabilité externe.

81 Plus spécifiquement, le Sénat est chargé d'établir la politique éducative de l'Université d'Ottawa et d'assurer la saine gestion des affaires scolaires. Il est responsable de l'application des articles du *Règlement sur le bilinguisme* traitant des affaires scolaires. Il est composé de 71 membres provenant de l'administration centrale, de toutes les facultés, des services généraux touchant les activités scolaires, de la clientèle étudiante et de l'Université Saint-Paul. En outre, le Sénat établit et abolit les règlements scolaires et les programmes d'études, détermine les conditions d'admission et les exigences d'obtention des grades et diplômes, confère les certificats, baccalauréats, maîtrises et doctorats et, avec l'approbation du Bureau des gouverneurs, confère les grades honorifiques. Il peut créer les comités dont il a besoin pour exercer ses pouvoirs. Actuellement, le Sénat dispose de sept comités. Les décisions sont soumises au vote et exigent, pour être approuvées, la majorité simple, à savoir 50 % plus un des votes.

82 Pour sa part, le Bureau des gouverneurs est responsable de la gouvernance et de l'administration globale de l'Université. Cela signifie qu'il prend les décisions financières et qu'il établit les règlements jugés nécessaires pour assurer la saine gestion de l'institution. Le Bureau des gouverneurs est aussi responsable de l'application des articles du *Règlement sur le bilinguisme* traitant de la gouvernance et de l'administration de l'Université. C'est aussi le Bureau qui nomme et relève de leurs fonctions le recteur, les vice-recteurs, les doyens, les directeurs et les cadres de l'Université, et qui fixe les fonctions, la rémunération et les autres émoluments de la direction, du corps professoral et du personnel administratif. Le Bureau est formé de 26 membres nommés par l'Université d'Ottawa, l'Université Saint-Paul, l'Association des anciens et le Gouvernement de l'Ontario et de 6 autres membres élus par les professeurs de l'Université d'Ottawa, les associations étudiantes et le personnel de soutien. Il peut créer les comités qu'il juge nécessaires pour exercer ses pouvoirs. Il compte actuellement sur le travail de 18 comités, dont le comité mixte du Sénat et du Bureau des gouverneurs pour discuter de sujets qui les préoccupent mutuellement. Les décisions sont soumises au vote et exigent, pour être approuvées, la majorité simple, soit 50 % plus un des votes.

↳ **83** Les membres du Groupe de travail estiment que la structure même de gouvernance de l'Université d'Ottawa permet la réalisation de son mandat particulier de préservation et de développement de la culture française en Ontario. La composition de ces deux instances, telle qu'elle est prévue par la *Loi de l'Université*, assure effectivement une représentation satisfaisante de tous les groupes concernés. Elle constitue aussi une forme d'assurance de la protection des acquis en matière de programmes et de services en français puisque aucune décision ne peut être prise sans l'accord de l'une ou l'autre de ces instances. Autant pour le Sénat que pour le Bureau, la *Loi de l'Université* ne prévoit pas de représentation fondée sur la langue. Dans le cas du Sénat, la plupart des nominations sont reliées au poste occupé, soit celui de doyen, de secrétaire de faculté ou de directeur de service, lesquels exigent un bilinguisme actif. Aussi, pour protéger le mandat particulier de l'Université, les membres du Groupe de travail croient-ils nécessaire d'augmenter aux 2/3 des votes, au Sénat et au Bureau des gouverneurs, tout consentement relatif à l'abolition de programmes et de services en français.

84 En somme, il semble que la constitution, la gouvernance et l'administration fournissent une très bonne base pour permettre à l'Université d'assumer son mandat. Toutefois, les membres du Groupe de travail croient que ces composantes structurantes devront être renforcées, notamment pour assurer la protection des

acquis et l'excellence des programmes d'études et des services. Certains mécanismes précis ayant le potentiel de renforcer ces structures sont discutés dans les pages qui suivent.

Loi sur les services en français

85 La *Loi de 1986 sur les services en français* de l'Ontario a été promulguée afin de garantir aux Ontariens le droit de recevoir des services en français par le gouvernement provincial et ce, dans toutes les régions désignées à travers la province. La désignation d'un organisme représente une reconnaissance officielle de son engagement et de sa capacité à offrir des services en français. La notion de service est définie par tout « service ou procédure qu'un organisme gouvernemental ou une institution de la Législature fournit au public ». Or, même si l'Université n'est pas un service gouvernemental, elle peut demander une désignation partielle c'est-à-dire une désignation portant sur des programmes spécifiques.

86 Les membres du Groupe de travail ont longuement réfléchi à cette question et ont demandé des avis auprès de plusieurs sources juridiques. Ils restent divisés à ce sujet. Certains font valoir que la désignation est la façon la plus sûre de protéger les acquis, notamment certains programmes actuellement offerts en français. D'autres soutiennent l'importance pour l'Université de conserver sa totale indépendance dans la gestion de ses affaires. D'autres encore s'interrogent sur les critères qui guideraient l'Université dans le choix des programmes spécifiques qui seraient désignés.

↳ **87** Bref, les membres reconnaissent qu'à ce moment-ci, ils n'ont pas toute l'information requise pour prendre une décision éclairée. Ils croient toutefois nécessaire d'obtenir un avis juridique indépendant dans les plus brefs délais et de procéder à une évaluation complète des tenants et aboutissants d'une telle désignation.

Responsabilité fiduciaire

88 La question de la responsabilité fiduciaire de l'Université d'Ottawa envers la communauté francophone de l'Ontario a été soulevée dans un des mémoires. L'auteur rappelait notamment le lien historique de l'institution avec cette communauté et il est d'avis que l'obligation qui en découle peut s'apparenter à l'obligation fiduciaire. Encore une fois ici, les membres du Groupe de travail ont obtenu des avis partagés sur cette question. Certaines des personnes consultées sont en effet d'avis qu'il est possible que l'Université soit astreinte à cette obligation alors que d'autres sont de l'avis contraire.

↳ **89** Étant donné l'existence de la *Loi de l'Université d'Ottawa* et des commentaires émis ci-dessus à cet égard, et considérant le mandat précis qui leur a été confié, les membres du Groupe de travail ont décidé de ne pas poursuivre la réflexion sur cette question pour le moment.

Mécanisme de suivi permanent

90 Il n'existe pas de mécanisme formel et permanent de planification et de suivi des programmes et des services en français à l'Université d'Ottawa. À preuve, la question n'a pas été étudiée en détail et n'a pas fait l'objet de suivis particuliers

depuis 1997, année où l'on a procédé à l'évaluation du dernier plan d'action. Les membres du Groupe de travail ont longuement discuté de la nécessité d'établir un mécanisme assurant la planification, la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation systématique des initiatives menées par l'Université pour préserver et développer la culture française en Ontario. Ils ont évalué les différentes formes que pourrait prendre ce mécanisme et discuté des options reliées à la responsabilité du dossier.

91 La nécessité de créer un mécanisme de suivi permanent fait l'unanimité parmi les membres du Groupe de travail, lesquels croient qu'il est essentiel de surveiller le déroulement des affaires francophones. Il est primordial, selon eux, que le dossier de la francophonie fasse partie intégrante des activités à tous les échelons de l'institution; ceci permettra d'éviter qu'on traite des questions qui en émanent seulement de façon périodique. Les membres conviennent que ce dossier doit se retrouver au centre décisionnel de l'Université. L'idée d'en confier la responsabilité à un ombudsman a aussi été considérée et est revenue à quelques reprises dans les mémoires, mais plutôt que de remettre ce dossier entre les mains d'une entité externe, comme le suppose l'idée d'un ombudsman, les membres croient qu'il est davantage souhaitable d'en confier la responsabilité à de hauts dirigeants de l'institution, afin que le mandat particulier de l'Université soit bien intégré dans toutes ses composantes.

↳ **92** Ainsi, les membres croient qu'il est nécessaire de créer une *Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles*, coprésidée par le vice-recteur aux études et le vice-recteur aux ressources. Toutes les fonctions de planification, de suivi et d'évaluation y seront concentrées. Ceci inclut la responsabilité de l'application du *Règlement sur le bilinguisme* ainsi qu'un mécanisme de dépôt et de suivi des plaintes. Les responsables de cette commission auront donc toute l'autorité et les pouvoirs décisionnels et d'action suffisants pour leur permettre de faire avancer les dossiers dans tous les secteurs d'intervention discutés dans le présent rapport. La *Commission* fonctionnera dans un esprit de transparence sur le plan administratif et aura à cœur de consulter largement la communauté francophone sur le campus et à l'extérieur de l'Université. Elle fera rapport annuellement de ses activités au Comité d'administration (formé du recteur, des vice-recteurs et de la secrétaire de l'Université) et sera imputable au Sénat de l'Université ainsi qu'au Bureau des gouverneurs.

Recommandations

93 Les membres du Groupe de travail recommandent donc les mesures suivantes pour renforcer la place du français en matière de constitution, de gouvernance et d'administration :

- ❖ Recommandation 1. *Que l'Université d'Ottawa prenne les mesures nécessaires pour que son Règlement sur le bilinguisme soit connu et compris, qu'elle ajoute les facultés aux articles 2 et 3 portant sur l'administration centrale, qu'elle crée un mécanisme d'imputabilité et procède à une évaluation annuelle de sa mise en œuvre afin d'assurer son application uniforme et intégrale.*
- ❖ Recommandation 2. *Que l'Université modifie les statuts et règlements du Bureau des gouverneurs et du Sénat afin d'inclure l'élément suivant :*

- *augmenter le consentement aux 2/3 des membres, au lieu de 50 % + 1, lors de toute décision ayant trait à l'abolition de programmes et de services en français.*
- ❖ *Recommandation 3. Que l'Université d'Ottawa mette sur pied sans tarder une Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan des programmes et services en français. Cette Commission :*
 - *sera coprésidée par le vice-recteur aux études et le vice-recteur aux ressources;*
 - *fera rapport annuellement de ses activités au Bureau des gouverneurs et au Sénat de l'Université.*
- ❖ *Recommandation 4 : Que, dans les plus brefs délais, l'Université d'Ottawa obtienne un avis juridique indépendant concernant la pertinence de sa désignation éventuelle en vertu de la Loi sur les services en français et qu'elle procède à une évaluation approfondie des tenants et aboutissants d'une telle désignation.*

Moyens financiers

94 L'Université d'Ottawa est principalement financée par les subventions d'opérations gouvernementales (39 %) établies selon le nombre d'étudiants, les droits de scolarité payables par les étudiants (28 %) et les fonds octroyés pour la recherche (21 %)². Les autres sommes qui composent son budget proviennent de l'octroi pour le bilinguisme, de dons personnels et des subventions accordées pour des projets spéciaux sur présentation de propositions. Ainsi, la très grande partie du financement de l'Université est tributaire du nombre d'inscriptions. Le modèle de financement provincial, basé sur la croissance des inscriptions, est difficilement conciliable avec le mandat particulier de l'Université d'Ottawa envers les francophones. En effet, le bassin de recrutement du côté anglophone étant nettement supérieur à celui des francophones, il est clair que la croissance se traduit par une augmentation plus importante d'étudiants anglophones, ce qui a pour effet de creuser l'écart entre les proportions d'étudiants anglophones et francophones.

95 L'octroi pour le bilinguisme provient du ministère de la Formation et des Collèges et Universités et est réparti entre toutes les universités bilingues de l'Ontario. Il est passé de 36 millions de dollars en 1995-1996 à un peu plus de 28 millions en 1997-1998 et demeure inchangé depuis. De ce montant, 17,1 millions sont versés à l'Université d'Ottawa. Une analyse des coûts réels associés à l'offre des programmes et services bilingues, réalisée par l'Université d'Ottawa et vérifiée par une firme externe en 2005, a démontré que pour maintenir le niveau actuel, il en coûterait 30,1 millions, soit 13 millions de plus que ce que l'Université reçoit (*Incremental costs of bilingualism at the University of Ottawa*). Ce même exercice a aussi permis de constater que pour mieux répondre aux besoins de la communauté francophone, l'Université devait élargir son éventail de programmes d'études en français et requerrait alors 13,7 millions de fonds additionnels. Cela représente un manque à gagner annuel de 26,8 millions de dollars. En effet, ce montant est nécessaire pour

² Basé sur les revenus pour l'année 2005-2006.

permettre à l'Université d'Ottawa de remplir son mandat d'institution bilingue et ses obligations à l'égard de la francophonie ontarienne.

96 L'Université obtient aussi d'autres subventions qui lui sont octroyées à la suite de propositions. À titre d'exemple, au cours de l'année 2006-2007, outre l'octroi pour le bilinguisme, l'Université d'Ottawa a obtenu près de 7 millions de dollars provenant de différentes enveloppes provinciales destinées aux programmes et services en français.

97 Le ministère de la Formation et des Collèges et des Universités a reçu copie de l'analyse des coûts associés au bilinguisme à l'Université d'Ottawa et, depuis, a été saisi à maintes reprises des besoins particuliers associés au statut bilingue de l'institution.

Le contexte ontarien

98 Il est opportun de souligner le climat politique qui prédomine depuis les dernières années en Ontario puisqu'il est sensible et favorable aux réalités et aux besoins des francophones en matière d'éducation postsecondaire. En effet, la Commission Rae, chargée d'examiner la situation de l'enseignement postsecondaire en Ontario, mettait en lumière, en 2005, le « grave problème d'accessibilité » vécu par les francophones (voir p. 6 du rapport³). En mai de la même année, le gouvernement McGuinty faisait connaître son plan d'action « Vers des résultats supérieurs », lequel était assorti d'un généreux plan d'investissement pour l'éducation postsecondaire s'échelonnant jusqu'en 2009-2010. Ce dernier comprenait, entre autres, la création d'un fonds « Accès » pour accroître la participation de quatre groupes sous-représentés aux études postsecondaires, dont les francophones. Or, les sommes allouées à partir des différentes enveloppes touchant le français ne sont pas connues à l'avance et varient d'une année à l'autre, rendant ainsi la planification difficile.

Engagement du gouvernement fédéral

99 Depuis la parution du *Plan d'action pour les langues officielles* en 2003, le gouvernement fédéral s'est fermement engagé à améliorer l'accès à l'enseignement dans la langue de la minorité francophone hors-Québec. Tout en soulignant les progrès enregistrés par les institutions d'enseignement des communautés francophones en situation minoritaire en matière de promotion des langues officielles, le plan d'action fait état des défis importants qui demeurent, à savoir le recrutement et la rétention des étudiants francophones ainsi que l'accès à un large éventail de programmes en français ou bilingues dans les établissements postsecondaires.

100 Cet engagement du gouvernement fédéral s'est exprimé par des appuis financiers consentis à la suite de propositions étudiées dans le cadre de l'entente Canada-Ontario sur l'éducation dans la langue de la minorité, l'apprentissage de la langue seconde et des stratégies additionnelles. Au-delà de l'entente Canada-Ontario, il s'est aussi traduit par le financement de projets créés par l'Université d'Ottawa, tel le Consortium national de formation en santé (CNFS) qui vise à accroître le nombre de professionnels de la santé formés en français en milieu

³ www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/postsecf.pdf

minoritaire et pour lequel l'Université d'Ottawa a reçu quelque 17,5 millions de dollars de Santé Canada (2003 à 2008).

Recommandation

101 À la lumière des données recueillies, il ressort que les moyens financiers dont dispose l'Université ne sont pas suffisants pour lui permettre de réaliser pleinement son mandat visant la préservation et le développement de la culture française en Ontario et de répondre adéquatement aux besoins de la communauté francophone dans ses murs. Il est essentiel que l'Université bénéficie d'un financement lui permettant de couvrir les coûts engendrés par le bilinguisme, ainsi que l'a démontré l'analyse effectuée en 2005, et que ce financement soit ajouté au budget de base de l'Université. Les membres du Groupe de travail recommandent donc :

❖ *Recommandation 5. Que les dirigeants de l'Université d'Ottawa :*

- *accentuent leurs démarches auprès du gouvernement provincial en vue d'obtenir le financement requis pour soutenir de façon permanente les coûts réels du bilinguisme liés aux activités existantes et pour permettre l'amélioration de l'accès à des programmes et à des services de qualité en français;*
- *intensifient leurs démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir son soutien dans le cadre de l'entente Canada-Ontario;*
- *fassent rapport de ces démarches au Bureau des gouverneurs.*

Clientèle étudiante francophone

102 Les données relatives à l'équilibre linguistique ont suscité des échanges animés entre les membres du Groupe de travail. Bien que le nombre d'étudiants francophones inscrits à l'Université d'Ottawa ait augmenté de près de 15 % de 1995 à 2005, la croissance a été nettement supérieure du côté des étudiants anglophones (58%), entraînant ainsi une diminution marquée de la proportion d'étudiants francophones durant ces 10 ans, soit de 38,0 % à 30,9 % (tableau 1). Lors de la consultation publique, cette situation a aussi donné lieu à plusieurs commentaires qui traduisaient une inquiétude face à la diminution constante du poids des francophones à l'intérieur de la communauté universitaire et exigeaient que des mesures concrètes soient prises le plus rapidement possible pour renverser la tendance.

Tableau 1. Inscriptions globales à l'Université d'Ottawa selon l'appartenance linguistique				
Année	Francophones	Anglophones	Francophones	Anglophones
1995-1996	9 026	14 697	38,0 %	62,0 %
1996-1997	8 557	14 471	37,2 %	62,8 %
1997-1998	8 292	14 403	36,5 %	63,5 %
1998-1999	8 456	14 694	36,5 %	63,5 %
1999-2000	8 565	15 327	35,8 %	64,2 %
2000-2001	8 817	15 660	36,0 %	64,0 %
2001-2002	8 950	16 964	34,5 %	65,5 %
2002-2003	8 980	18 481	32,7 %	67,3 %
2003-2004	9 711	20 464	32,2 %	67,8 %
2004-2005	9 896	21 543	31,5 %	68,5 %
2005-2006	10 370	23 206	30,9 %	69,1 %
variation sur dix ans	14,9 %	57,9 %		

103 L'examen de l'équilibre linguistique dans une université bilingue comme l'Université d'Ottawa, située en milieu francophone minoritaire, fait ressortir un défi particulier auquel elle doit faire face. D'une part, comme on l'a vu précédemment, le financement est tributaire du nombre d'inscriptions, donc pour maintenir tous les programmes en place et assurer leur qualité, il n'est pas souhaitable de réduire le nombre actuel d'inscriptions. D'autre part, la relève francophone en Ontario s'étiolle : le nombre d'Ontariens dont le français est la langue le plus souvent parlée à la maison a diminué de 3,6 % de 1991 à 2001; les jeunes de 0 à 24 ans forment maintenant 25 % de la population francophone tandis que cette proportion est de 33 % du côté des anglophones. Ce qui est encore plus alarmant, selon les données du ministère de l'Éducation de l'Ontario, il y aurait une perte de 31 000 élèves francophones au profit des écoles anglophones durant leur parcours de la maternelle à la 12^e année.

↳ **104** Toutes ces considérations sur la clientèle francophone amènent les membres du Groupe de travail à demander que l'Université limite le nombre d'inscriptions au niveau actuel. Ils considèrent qu'il est important de renverser la tendance observée au cours des dernières années et d'augmenter le pourcentage de francophones et de francophiles. En effet, les membres croient qu'il est essentiel de maintenir une masse critique de francophones et de francophiles afin d'encourager et d'optimiser la vie en français à l'Université d'Ottawa. Même s'ils ne peuvent pas se baser sur des résultats d'études pour déterminer l'ampleur de cette masse critique, ils estiment que la proportion actuelle de francophones ne peut plus diminuer et qu'elle représente le seuil limite au-dessous duquel l'Université ne peut se permettre de descendre. Les membres ont souligné le fait que le tableau de bord de l'Université propose d'augmenter la proportion de francophones d'ici 2010; il s'agit là d'un pas dans la bonne direction. Ils considèrent cependant qu'il est fondamental pour l'Université de faire de l'équilibre linguistique une préoccupation qui gouverne toutes ses décisions et actions futures.

105 En attendant que soit atteint un meilleur équilibre entre le nombre d'étudiants francophones et anglophones, les membres du Groupe de travail croient que l'Université doit continuer à miser sur la qualité de ses programmes et services en français, qu'elle doit augmenter le nombre de bourses pour les études en français et qu'elle doit assurer la disponibilité des cours en français au moyen, par exemple, d'un soutien financier des cours en français à petits effectifs, comme il en existe un actuellement.

Activités de recrutement

106 Au cours des dernières années, l'Université d'Ottawa a multiplié les efforts de recrutement pour attirer des étudiants francophones ainsi que des étudiants francophiles, c'est-à-dire des étudiants anglophones provenant de programmes d'immersion ou ayant étudié le français. En plus de ses activités habituelles de recrutement (publicité, activités de liaison, foires, écoles d'été, mini-cours d'enrichissement, etc.), l'Université a en effet développé des campagnes médiatiques visant spécifiquement les clientèles francophones et a redoublé d'efforts dans ses activités de liaison et ses projets de maillage avec les écoles secondaires francophones. Depuis septembre 2006, elle a mis sur pied un régime d'immersion en français et intensifié le recrutement dans les écoles secondaires d'immersion au pays. En 2006-2007, elle a également mis sur pied une campagne médiatique concertée et proactive pour attirer les francophones aux études supérieures, en ciblant plus spécifiquement nos finissants des programmes de premier cycle et la clientèle québécoise.

107 De plus, l'Université a récemment développé plusieurs programmes de bourses d'études à l'intention des francophones et des anglophones désirant étudier en français. Depuis 2003-2004, plus de 2,5 millions de dollars sont venus s'ajouter aux programmes existants, à quoi se greffe un montant de plus de 800 000 \$ destiné à répondre aux besoins financiers des étudiants les plus démunis.

108 Il faut également noter deux autres éléments importants en matière de recrutement francophone. D'abord, la direction du Bureau international a fait de la francophonie une priorité dans sa nouvelle stratégie d'internationalisation des programmes à l'Université d'Ottawa. Ainsi, on privilégiera les liens et les partenariats avec la francophonie internationale, tant pour le recrutement d'étudiants étrangers francophones que pour l'établissement d'ententes de mobilité étudiante. On compte faire passer le nombre d'étudiants étrangers réguliers ou en échange utilisant le français comme langue d'usage de 375 qu'il était en 2005 à 1 000 en 2010. Ensuite, il faut souligner les efforts qui ont été faits du côté des ententes d'articulation avec La Cité collégiale. Ces ententes facilitent grandement le passage des étudiants francophones du collège vers l'Université dans de nombreux domaines tels que la criminologie, le journalisme, l'administration, l'éducation et le service social.

109 Les efforts de recrutement déployés auprès des francophones, notamment pour le premier cycle et plus récemment pour les études supérieures, sont remarquables, mais ils doivent être renforcés et encore plus diversifiés. Il est important de noter que l'Université d'Ottawa demeure le premier choix des Franco-Ontariens qui fréquentent l'université (tableau 2) et que la croissance des effectifs francophones des dernières années repose principalement sur la contribution de ces derniers (tableau 3). Toutefois, comme l'indique le tableau 4, la capacité d'attraction de l'Université auprès des francophones de l'Ontario n'a pas fluctué de 1999 à 2003, se maintenant toujours autour de 44 %.

	Inscriptions	Pourcentage
Ottawa	740	57,7 %
Laurentienne	169	13,2 %
York	55	4,3 %
Toronto	48	3,7 %
Windsor	43	3,4 %
Carleton	40	3,1 %
Western	33	2,6 %
Les 13 autres universités	155	12,1 %
Total	1 283	100,0 %

	Ontario		Québec		Autres	
1995-1996	4 207	46,6 %	2 211	24,5 %	2 608	28,9 %
1996-1997	4 091	47,8 %	2 154	25,2 %	2 312	27,0 %
1997-1998	4 005	48,3 %	2 070	25,0 %	2 217	26,7 %
1998-1999	4 025	47,6 %	2 120	25,1 %	2 311	27,3 %
1999-2000	4 087	47,7 %	2 190	25,6 %	2 288	26,7 %
2000-2001	4 067	46,1 %	2 342	26,6 %	2 408	27,3 %
2001-2002	4 113	46,0 %	2 299	25,7 %	2 538	28,4 %
2002-2003	4 179	46,5 %	2 252	25,1 %	2 549	28,4 %
2003-2004	5 020	51,7 %	2 264	23,3 %	2 427	25,0 %
2004-2005	5 199	52,5 %	2 253	22,8 %	2 444	24,7 %
2005-2006	5 423	52,3 %	2 354	22,7 %	2 593	25,0 %
Variation sur dix ans	1 216		143		-15	

	1999	2000	2001	2002	2003		1999	2000	2001	2002	2003
Ottawa	1 499	1 698	1 743	2 076	4 248		43,7 %	45,5 %	44,6 %	44,6 %	43,8 %
Laurentienne	450	442	564	581	1 268		13,1 %	11,8 %	14,4 %	12,5 %	13,1 %
Carleton	136	164	191	249	534		4,0 %	4,4 %	4,9 %	5,3 %	5,5 %
Toronto	189	202	216	231	411		5,5 %	5,4 %	5,5 %	5,0 %	4,2 %
York	157	163	176	205	427		4,6 %	4,4 %	4,5 %	4,4 %	4,4 %
Western	168	148	158	219	417		4,9 %	4,0 %	4,0 %	4,7 %	4,3 %
Queen's	107	160	144	198	368		3,1 %	4,3 %	3,7 %	4,3 %	3,8 %
Autres	724	756	716	898	2 019		21,1 %	20,3 %	18,3 %	19,3 %	20,8 %
Total	3 430	3 733	3 908	4 657	9 692		100,0%	100,0%	100,0%	100,0 %	100,0 %

* Le même élève peut faire plusieurs demandes d'admission

Source : OUAC.

110 Plusieurs commentaires reçus lors de la consultation publique suggéraient que l'institution devait revoir certaines de ses stratégies de recrutement pour maximiser les résultats en prenant en compte les réalités et les besoins propres aux Franco-Ontariens (ateliers sur les choix de carrières dans les écoles partout dans la province, école d'été en sciences, en génie, en sciences de la santé, présence dans

des événements culturels ou sportifs étudiants, etc.). En plus des Franco-Ontariens, les membres du Groupe de travail ont réitéré l'importance de cibler les francophones du Québec, les étudiants des programmes d'immersion au pays et les étudiants de la francophonie internationale. Les membres se sont interrogés sur le bien-fondé de procéder à des campagnes médiatiques qui ne font pas valoir le caractère bilingue de l'institution et l'avantage que procure cette valeur culturelle et éducative du bilinguisme. Ils ont aussi constaté que le mandat particulier de l'Université d'Ottawa envers la culture française n'apparaît à peu près jamais dans les stratégies de communication et de marketing, contribuant ainsi à entretenir la méconnaissance de sa spécificité autant auprès des populations anglophones que francophones. Finalement, ils ont souligné la pertinence de créer des liens privilégiés avec les douze conseils scolaires francophones de la province ainsi qu'avec La Cité collégiale et le Collège Boréal pour favoriser la continuité de tous les cycles d'études en français.

↳ **111** Les membres du Groupe de travail concluent donc que l'Université d'Ottawa déploie des efforts véritables et pertinents afin de maximiser le recrutement d'étudiants francophones. Ils croient que l'institution doit continuer à améliorer ses stratégies, en s'assurant de cibler les quatre populations énumérées ci-dessus. Les membres ont souligné la nécessité d'afficher clairement l'importance du bilinguisme pour l'institution dans ses campagnes médiatiques et de montrer la valeur ajoutée que cela représente. De plus, la publicité servant au recrutement doit intégrer davantage le mandat de l'Université envers la francophonie ontarienne, ce qui aura le double avantage de mieux faire connaître ce caractère spécifique et ce mandat particulier, mais aussi de préparer les étudiants à l'expérience unique qui les attend.

112 Quant à la situation aux études supérieures, elle mérite d'être examinée de plus près puisqu'elle représente un défi plus grand, la proportion des étudiants francophones y étant faible et inchangée au cours des dernières années. De plus, les études supérieures sont amenées à prendre, au cours des prochaines années, une place de plus en plus centrale dans les activités et les objectifs de l'institution à titre d'université à forte vocation de recherche. Il importe donc de développer les possibilités de recherche en français et d'encourager un plus grand nombre de francophones à poursuivre des études de deuxième et de troisième cycles. Il faut à tout prix éviter que l'accroissement du nombre d'étudiants ne se fasse que du côté des anglophones, ce qui affecterait négativement l'équilibre linguistique comme cela a été le cas au premier cycle.

↳ **113** Parmi les moyens à considérer afin d'assurer le leadership de l'Université et d'améliorer les stratégies de recrutement, les membres du Groupe de travail privilégient d'abord la création d'un bureau de coordination des activités avec les institutions primaires, secondaires et collégiales francophones pour assurer la mise en place d'une stratégie concertée de recrutement et la rétention des jeunes dans les écoles de langue française. Pour renverser la tendance du passage des élèves francophones vers le système anglais, il est nécessaire, de concert avec les partenaires du Consortium des universités de la francophonie ontarienne (CUFO), de renseigner les parents très tôt dans le cheminement de leurs enfants sur les possibilités de poursuivre des études universitaires en français. De plus, les membres sont convaincus du besoin d'augmenter le nombre de bourses d'études destinées aux étudiants francophones ou qui désirent étudier en français et ce, tant au premier cycle qu'aux études supérieures.

114 En somme, l'Université rejoint déjà une bonne partie de la clientèle francophone ou francophile disponible, mais elle doit fournir des efforts supplémentaires pour attirer encore plus de francophones.

Recommandations

115 Les recommandations suivantes sont formulées afin de répondre aux deux principaux enjeux soulevés relativement à la clientèle francophone, soit la question de l'équilibre linguistique et celle du recrutement des étudiants francophones ou désirant étudier en français :

- ❖ *Recommandation 6. Que l'Université d'Ottawa élabore et mette en œuvre dès maintenant un plan d'action continu permettant d'améliorer l'équilibre linguistique; que ce plan prévoie les éléments suivants :*
 - *le maintien du plafonnement des inscriptions au niveau actuel;*
 - *des mécanismes pour augmenter le nombre d'étudiants francophones, le nombre d'étudiants anglophones qui désirent étudier en français et le nombre d'étudiants bilingues au premier cycle et aux cycles supérieurs;*
 - *des mécanismes de suivi.*
- ❖ *Recommandation 7. Qu'un bureau de coordination des initiatives francophones interinstitutionnelles soit créé dans les plus brefs délais sous la responsabilité de la vice-rectrice associée aux études.*
- ❖ *Recommandation 8. Que les Services du Marketing et des Communications intègrent, dans la mesure du possible, le mandat spécifique de l'Université dans ses publicités, que ces dernières soient destinées aux francophones ou aux anglophones.*

Programmes d'études en français

116 L'état des lieux a clairement indiqué que si la majorité des programmes de premier cycle sont disponibles en français, ce n'est pas le cas à la Faculté de génie et à la Faculté des sciences. Il a aussi montré que l'offre de cours optionnels et au choix en français est plus restreinte qu'en anglais dans bon nombre de programmes. Enfin, il a permis de souligner que la très grande majorité des cours aux cycles supérieurs ne sont pas disponibles en français.

117 Le fait que certains programmes d'études ne permettent pas aux étudiants de compléter leur parcours en français est l'un des principaux enjeux identifiés lors de la consultation publique. Que ce soit parce que certains cours obligatoires ou optionnels sont offerts en anglais seulement ou que les cours optionnels ne sont pas suffisamment nombreux en français, plusieurs étudiants doivent suivre des cours en anglais à un moment ou à un autre de leurs études, le plus souvent en 3^e et en 4^e années du premier cycle.

118 Les pages 10 et 11 de l'état des lieux (au volume 2 du présent rapport) présentent la liste des programmes de premier cycle offerts à l'Université d'Ottawa et la langue dans laquelle ils sont enseignés. En 2006-2007, sur un total de 103 programmes de premier cycle (les programmes de langues ne sont pas inclus), 66

(64 %) étaient complètement disponibles en français et en anglais, tandis que 24 (23 %) étaient complètement disponibles en anglais et partiellement en français. Des programmes restant, 7 étaient offerts seulement en français, 3 seulement en anglais et 3 étaient intégralement bilingues, offrant à la fois des cours en français et en anglais.

119 La qualité des programmes spécialisés offerts en français dépend, dans une large mesure, de l'offre de cours de niveaux 3000 et 4000. Or, c'est justement à ces niveaux que le nombre de cours offerts en français est souvent faible, soit parce qu'il n'y a pas de ressources professorales pour les livrer, soit parce que le nombre d'étudiants francophones est très bas. Au cours des trois dernières années, grâce à des subventions, l'Université a embauché de nouveaux professeurs pouvant enseigner en français dans les programmes de génie et des sciences de la vie, mais tous les besoins ne sont pas encore comblés. De plus, l'Université offre un soutien financier pour maintenir les cours à petits effectifs (moins de 12 étudiants) en français dans les facultés d'accueil. En 2005-2006, un financement supplémentaire a été accordé pour soutenir 113 cours à petits effectifs et en 2006-2007, pour 140 cours.

↳ **120** Les membres du Groupe de travail croient que l'Université d'Ottawa doit tendre, le plus rapidement possible, vers l'offre en français de tous ses programmes de premier cycle. Pour ce faire, il faudra parachever en français les programmes qui ne le sont pas entièrement et s'assurer que tous les nouveaux programmes de premier cycle soient offerts dans les deux langues. D'ici 2012, les membres estiment que l'institution doit atteindre les objectifs suivants :

- que tous les cours obligatoires dans tous les programmes de premier cycle soient offerts en français;
- que les cours optionnels spécialisés, de 3^e et de 4^e années, qui ont une incidence importante sur le cheminement des étudiants – par exemple, les cours permettant d'être admis dans les facultés professionnelles ou aux études supérieures – soient tous offerts en français;
- qu'une variété et un éventail suffisants de cours optionnels en français soient offerts dans tous les programmes afin de permettre aux étudiants de compléter leur parcours d'études en français;
- que soit définie, pour chaque nouvel étudiant, une séquence de cours garantissant un cheminement en français.

121 Un autre élément souligné par les membres du Groupe de travail est la présence d'une certaine ambiguïté quant à la possibilité pour les étudiants de compléter leur parcours en français. Il est essentiel que les unités scolaires soient claires à cet effet et fassent connaître d'entrée de jeu aux étudiants les programmes dans lesquels il n'est pas possible de compléter le parcours sans prendre des cours en anglais.

122 En ce qui a trait aux études supérieures, l'état des lieux montre qu'en 2006-2007, des 90 programmes offerts aux cycles supérieurs, 54 (60 %) étaient principalement ou uniquement offerts en anglais, tandis que 28 (31 %) étaient disponibles complètement dans les deux langues (volume 2, p. 14). Six programmes étaient offerts en français seulement. Les cours des programmes en sciences, en génie et en médecine ne sont pas, pour la plupart, offerts en français.

123 Or, l'enjeu est fort différent aux cycles supérieurs. En effet, dans la plupart des cas, les étudiants intéressés à poursuivre des études supérieures choisissent leur programme en fonction de leur intérêt particulier de recherche et des chercheurs avec lesquels ils désirent mener leurs travaux. La disponibilité des programmes d'études supérieures en français est donc intimement liée à la capacité des professeurs à travailler en français. Un examen des contrats d'embauche des professeurs réguliers, réalisé par le Service des ressources humaines dans le cadre de *Vision 2010*, démontre qu'environ la moitié des professeurs possèdent un niveau de bilinguisme actif à l'embauche. La situation est exacerbée par les partenariats conclus avec la *Carleton University*, notamment dans les domaines des sciences et du génie. En effet, comme les étudiants suivent des cours dans les deux universités, les possibilités d'étudier en français s'en trouvent limitées, la *Carleton University* étant une institution anglophone.

↳ **124** Afin d'améliorer la situation du français aux études supérieures, les membres du Groupe de travail proposent quatre champs d'action :

- mieux faire connaître les programmes de recherche des professeurs qui parlent le français. Cette capacité de supervision en français doit en effet être affichée clairement sur les sites web des départements et faire l'objet d'autres activités de promotion;
- s'assurer que l'article du *Règlement sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa* concernant le bilinguisme à l'embauche de tous les nouveaux professeurs soit appliqué. Cela permettra d'augmenter la capacité d'offrir des cours et de la supervision de recherche dans les deux langues officielles;
- examiner la capacité des programmes de deuxième et troisième cycles offerts en partenariat avec la *Carleton University* de fournir une formation bilingue et, conséquemment, revoir la pertinence de ces partenariats;
- procéder à une étude des besoins des étudiants de deuxième et de troisième cycles en matière de programmes et de services en français pour permettre une meilleure évaluation des actions à entreprendre.

Formation pratique ou clinique

125 Plusieurs programmes professionnels exigent des stages en milieu de travail permettant à l'étudiant d'acquérir une formation pratique ou clinique essentielle à l'exercice de la profession. C'est le cas par exemple des différentes disciplines de la santé où la formation clinique des étudiants est largement assurée par les professionnels de la santé des hôpitaux et des autres milieux de santé de la région. Des participants à la consultation publique ont souligné le fait que certains stages n'étaient pas disponibles en français, ce qui est exact, la plupart des milieux de stage se trouvant en Ontario. Des efforts sont constamment déployés par l'Université pour élargir les possibilités de stages en français, mais celles-ci demeurent quand même limitées.

↳ **126** Bien qu'il ne soit pas possible et peut-être pas souhaitable d'offrir tous les stages de formation clinique complètement en français, les membres du Groupe de travail estiment que les facultés doivent travailler en étroite collaboration avec les milieux qui reçoivent nos stagiaires afin d'identifier des moyens de maximiser les possibilités de travailler dans un environnement bilingue. La situation des programmes qui offrent l'option Coop, donc qui impliquent des stages en milieux de

travail, doit également être examinée afin d'assurer le plus grand nombre possible de stages en français ou bilingues.

Nouveaux programmes

127 Les membres du Groupe de travail ont réfléchi à la mise en place possible de nouveaux programmes afin de contribuer à la promotion et au développement de la culture française. Ils ont convenu de recommander, en priorité, la création d'un nouveau programme interdisciplinaire en *études de la francophonie canadienne*, qui combinerait des cours en histoire, économie, sociologie, lettres, sciences politiques, santé, etc. Ce programme pourrait prendre la forme d'une mineure.

128 Des participants à la consultation publique ont eux aussi proposé d'examiner la possibilité de développer de nouveaux programmes. En voici la liste :

- programme en dentisterie, puisqu'il n'est pas possible d'étudier en français dans ce domaine en Ontario;
- programme de formation continue combinant le génie et la gestion;
- programme d'études conjoint en *common law* (programme français) et droit civil⁴;
- programme interdisciplinaire pour l'enseignement du français langue maternelle en milieu minoritaire;
- programme de pharmacie;
- programme de perfectionnement en terminologie scientifique en français;
- programmes de formation accélérée destinés aux professionnels francophones formés à l'étranger, notamment en sciences de la santé;
- programme de gestion du développement des coopératives.

↳ **129** Les membres du Groupe de travail estiment que les facultés concernées doivent examiner ces propositions et fournir au Comité de planification scolaire leur évaluation de la pertinence et de la possibilité de les mettre en œuvre ou identifier d'autres besoins.

Appui pédagogique

130 Les commentaires reçus lors de la consultation publique ont fait ressortir trois enjeux liés particulièrement à l'enseignement et à l'apprentissage, soit :

- la disponibilité de matériel pédagogique en français;
- la qualité du français oral et écrit de certains professeurs;
- l'appui aux études.

131 Le manque de matériel pédagogique en français a été soulevé par plusieurs étudiants qui ont répondu à la consultation publique. Même si cette situation est déplorable, elle n'est pas propre à l'Université d'Ottawa. En effet, les écrits scientifiques ne sont souvent disponibles qu'en anglais, et même les professeurs des institutions postsecondaires du Québec y ont recours. Les membres du Groupe de travail reconnaissent néanmoins l'importance de cet enjeu et croient que les doyens

⁴ Ce programme sera en place en septembre 2008.

des facultés doivent s'assurer que les professeurs fournissent à leurs étudiants, dans la mesure du possible, du matériel pédagogique en français. L'institution doit également favoriser et soutenir le développement de matériel pédagogique en français.

132 La mauvaise qualité du français des notes de cours et des présentations écrites utilisées par certains professeurs représente un autre enjeu identifié par des participants à la consultation publique. On a souligné les difficultés qu'ont certains professeurs, dont le français n'est pas la langue maternelle, à s'exprimer clairement en français. Depuis janvier 2006, les professeurs ont accès à un service de formation en langue seconde pour les aider à parfaire leur français (ou anglais) en vue d'enseigner dans cette langue. Les membres du Groupe de travail croient que les doyens des facultés doivent encourager les professeurs à se prévaloir de ce service. Ils croient également qu'un service de révision linguistique doit être instauré dans chaque faculté et mis à la disposition des professeurs qui désirent faire réviser leurs syllabus, leurs notes de cours ou leurs présentations.

133 Les membres du Groupe de travail proposent aussi d'offrir aux nouveaux professeurs la possibilité de se familiariser avec l'histoire et le mandat de l'Université d'Ottawa ainsi que de se sensibiliser aux défis associés à l'enseignement en français dans un milieu minoritaire. Ces éléments pourraient être incorporés au programme d'orientation offert chaque année aux nouveaux professeurs.

134 Enfin, certains étudiants ont indiqué que les centres d'aide aux études auxquels ils font appel n'offrent pas toujours des services en français. Ces services d'aide sont organisés par les départements et sont offerts le plus souvent par des professeurs ou des assistants à l'enseignement. Les membres du Groupe de travail sont d'avis que tous ces services doivent être offerts en français en tout temps.

Compétences linguistiques des étudiants

135 Le bilinguisme des étudiants et leurs compétences en français sont deux autres enjeux qui sont ressortis des consultations publiques. Jusqu'en 1993, l'Université d'Ottawa exigeait que tous ses nouveaux étudiants de premier cycle se soumettent à un test de compétence en langue seconde et s'inscrivent à un cours de perfectionnement en langue seconde s'ils n'obtenaient pas la note de passage requise. Cette exigence a été suspendue en 1993 en attendant la mise à jour du *Règlement sur le bilinguisme* qui avait été recommandée à cette époque. Un projet de politique pour la promotion des langues officielles au niveau du premier cycle a été discuté au Sénat en 1995. Ce projet proposait, entre autres choses, d'adopter des mesures incitatives pour remplacer l'exigence de connaissance minimale de la langue seconde. En raison des circonstances qui prévalaient, le projet n'a cependant pas eu de suite.

136 La suspension de l'exigence de compétences en langue seconde est toujours en vigueur en 2007. Plusieurs des participants à la consultation publique considèrent que cette pratique doit être remise en place. Elle renforcerait, à leur avis, le caractère bilingue de l'institution. Dans le même ordre d'idées, on a indiqué que le bilinguisme des étudiants doit être reconnu par l'institution grâce, à titre d'exemples, à la remise d'un certificat de bilinguisme ou à une mention sur le diplôme.

↳ **137** Depuis l'automne 2003, l'Université d'Ottawa offre la possibilité à ses étudiants d'obtenir le *Certificat de compétence en langue seconde* qui reconnaît le niveau de compétence atteint par l'étudiant et lui offre de la formation pour raffiner ses compétences. Les membres du Groupe de travail croient que le *Certificat de compétence en langue seconde* deviendrait une réelle valeur ajoutée s'il était reconnu par les employeurs des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) ayant des politiques linguistiques. À ce jour, plus de 1 400 étudiants, francophones et anglophones, se sont prévalus de cette possibilité et le certificat a déjà été accordé à quelque 450 d'entre eux. Les membres du Groupe de travail croient que le cours menant à l'obtention du *Certificat de compétence en langue seconde* doit devenir un cours crédité à l'intérieur de tous les programmes d'études et ce, afin d'encourager et de reconnaître le bilinguisme des étudiants. On peut aussi reconnaître le bilinguisme des étudiants qui sont inscrits à une mineure ou à une majeure en langue seconde.

138 Les membres du Groupe de travail proposent également que l'institution examine la possibilité d'ajouter le bilinguisme comme critère d'admission pour certains programmes contingentés au premier cycle ainsi qu'aux cycles supérieurs. Cette pratique a déjà cours au programme de doctorat en psychologie ainsi qu'aux programmes d'ergothérapie et de physiothérapie. Les membres ont aussi discuté de la valeur ajoutée que représente le bilinguisme pour certains programmes d'études comme l'administration publique, les communications, le droit, le journalisme, les différentes disciplines de la santé, pour ne nommer que ceux-là. Ils invitent l'Université à réfléchir à l'avantage qu'elle aurait à se démarquer des autres universités canadiennes en assurant que les diplômés de ces divers programmes puissent travailler dans les deux langues officielles du pays.

↳ **139** La qualité du français écrit des étudiants est un autre enjeu qui a été identifié lors de la consultation publique. Des participants ont en effet souligné que plusieurs étudiants ont besoin d'appui pour parfaire leurs compétences écrites en français langue maternelle. Bien que des efforts dans ce sens soient déjà faits par le Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaires (CARTU), les membres du Groupe de travail sont d'avis que l'Université doit ajouter d'autres services d'aide à la rédaction à sa gamme de services d'appui à la réussite scolaire et doit assurer que ces services soient bien connus par les étudiants et les professeurs. On doit également envisager une collaboration plus étroite avec les conseils scolaires francophones dans ce dossier, notamment au moyen de différents projets de maillage avec les écoles.

Recommandations

140 Afin de répondre aux enjeux identifiés en matière de programmes d'études et d'appui pédagogique en français ainsi que de compétences linguistiques des étudiants, les membres formulent les onze recommandations suivantes :

- ❖ *Recommandation 9. Que le vice-rectorat aux études, en collaboration étroite avec les facultés, prépare un plan d'action quinquennal pour assurer que, d'ici 2012, tous les cours obligatoires soient offerts en français et que l'éventail des cours optionnels offerts en français soit élargi de manière à permettre à l'étudiant de compléter son parcours d'études en français et ce, dans tous les programmes de premier cycle.*

- ❖ *Recommandation 10. Que les facultés augmentent les possibilités de formation pratique, clinique et les stages coop dans des milieux francophones ou bilingues, et, au besoin, que l'Université fournisse le soutien financier nécessaire pour la réalisation de ces stages.*
- ❖ *Recommandation 11. Que l'Université d'Ottawa assure l'application uniforme et intégrale de la clause 14 du Règlement sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa qui se lit comme suit :*

14. (1) Après adoption du présent règlement, l'Université n'engagera à titre de membre du personnel enseignant que les personnes qui sont au moins partiellement bilingues ou qui s'engagent à atteindre ce niveau de compétence linguistique.

(2) Un membre du personnel enseignant engagé sur la foi d'un tel engagement ne pourra, aussi longtemps qu'il ne s'en sera pas acquitté, obtenir la permanence.

Cela implique que le niveau de bilinguisme requis soit précisé dès l'embauche et qu'un mécanisme formel d'évaluation des compétences en langue seconde des professeurs soit mis en place.

- ❖ *Recommandation 12. Que la Faculté des études supérieures et postdoctorales établisse un plan d'action, qui devra être présenté au Comité de planification scolaire, afin d'améliorer la situation du français aux études supérieures et ce, en augmentant l'offre de cours et les possibilités de recherche en français, de même que la qualité et la quantité des services scolaires dans cette langue.*
- ❖ *Recommandation 13. Que le Conseil des études de premier cycle mette sur pied un groupe de travail chargé de créer un programme interdisciplinaire en études de la francophonie canadienne avec un accent particulier sur la francophonie ontarienne.*
- ❖ *Recommandation 14. Que les facultés concernées examinent le besoin et la possibilité de développer de nouveaux programmes d'études en français, incluant ceux qui ont été proposés lors de la consultation publique, soit :*
 - *un programme en dentisterie, puisqu'il n'est pas possible d'étudier en français dans ce domaine en Ontario;*
 - *un programme de formation continue combinant le génie et la gestion;*
 - *un programme d'études conjoint en common law (programme français) et droit civil⁵;*
 - *un programme interdisciplinaire en didactique du français langue maternelle en milieu minoritaire;*
 - *un programme de pharmacie;*
 - *un programme de perfectionnement en terminologie scientifique;*
 - *un programme de formation accélérée destiné aux professionnels francophones formés à l'étranger, notamment en sciences de la santé;*
 - *un programme de gestion du développement des coopératives.*

⁵ Ce programme sera en place en septembre 2008.

- ❖ Recommandation 15. *Que des ressources soient allouées aux facultés, sur présentation d'un plan d'action annuel, afin d'accroître le développement de matériel pédagogique en français et de mettre sur pied un service de révision linguistique à l'intention des professeurs.*
- ❖ Recommandation 16. *Que l'Université intègre le cours menant au Certificat de compétence en langue seconde comme cours crédité à l'intérieur de tous les programmes d'études.*
- ❖ Recommandation 17. *Que le vice-rectorat aux études, en collaboration étroite avec les facultés, établisse la liste des programmes pour lesquels le bilinguisme devra être ajouté comme exigence d'admission ou de fin d'études à partir de 2009.*
- ❖ Recommandation 18. *Que les unités scolaires s'assurent d'offrir tous les services d'appui à l'apprentissage en français et en anglais.*
- ❖ Recommandation 19. *Que la Faculté des études supérieures et postdoctorales évalue la pertinence des partenariats avec la Carleton University en fonction des possibilités d'offre de parcours bilingues.*

Épanouissement et vie en français

141 Plusieurs des commentaires reçus lors de la consultation publique font état de l'importance de pouvoir « vivre en français » à l'Université d'Ottawa. L'institution doit en effet offrir un milieu de vie au sein duquel les francophones – tant les étudiants que les professeurs et le personnel de soutien – peuvent non seulement travailler mais aussi s'épanouir en français. La qualité de vie en français devient donc un champ d'intervention important pour l'institution.

142 Mais comment définir la qualité de vie en français ? Quels sont les principaux éléments qui la caractérisent ? Les membres du Groupe de travail ont identifié les six éléments suivants comme étant les principaux déterminants de la qualité de vie en français à l'Université d'Ottawa :

- la capacité d'être servi en français partout à l'Université et en tout temps;
- le sentiment d'être chez soi, comme francophone, partout à l'Université;
- l'accès à une gamme d'activités se déroulant en français;
- la présence d'événements et de symboles qui soulignent la fierté franco-ontarienne;
- la communication dans un français de haute qualité dans toutes les activités de l'institution;
- la promotion de la francophonie comme mission fondamentale de l'institution.

143 L'examen de l'état des lieux permet de constater que plusieurs de ces déterminants doivent être renforcés.

Services

144 Les services offerts aux étudiants par le personnel de l'Université d'Ottawa sont tous disponibles en français et ce, à quelques exceptions près. La grande majorité du personnel de soutien étant francophone et bilingue (plus de 90 %), les étudiants ont en règle générale accès à tous les services scolaires en français et en anglais, depuis leurs premiers contacts en vue de leur inscription jusqu'à leur diplomation. Cela comprend toute la gamme des services d'appui scolaire offerts par l'institution.

145 En revanche, les services offerts par les sous-traitants sont souvent offerts en anglais seulement. En effet, bien que la plupart des contrats stipulent que les sous-traitants doivent respecter le *Règlement sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa*, tous ne le mentionnent pas. De plus, certains services, notamment les services alimentaires, le service de santé et la librairie, donnent lieu à des plaintes relativement à la prestation de services en français.

↪ **146** Les membres du Groupe de travail estiment que cette situation est inacceptable et qu'elle projette une mauvaise image de l'institution. Ils ont identifié trois mesures pour redresser la situation :

- 1) l'Université d'Ottawa doit inclure dans ses contrats une clause universelle relativement à l'exigence de bilinguisme des sous-traitants qui offrent des services sur ses campus; cette clause doit aussi comprendre un énoncé clair des conséquences liées à son non-respect, conséquences pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat dans les cas de récidive;
- 2) elle doit établir un mécanisme et des procédures permettant le dépôt et le traitement des plaintes liées aux services dans les deux langues officielles; ce mécanisme s'appliquera à tous les types de plaintes et ne sera pas limité à celles qui concernent les sous-traitants; la communauté universitaire doit être bien informée de ce mécanisme et de ces procédures;
- 3) il est essentiel d'identifier un responsable de la mise en œuvre et du suivi de ces démarches. La *Commission permanente*, dont la création a été recommandée plus haut, serait toute indiquée pour ce faire.

147 Enfin, on a constaté que les professeurs ont accès à des services d'appui en français et en anglais. Les activités du Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage ainsi que celles offertes par le Centre de leadership scolaire sont toutes disponibles dans les deux langues. Les professeurs ont également accès à un programme personnalisé de formation en langue seconde comprenant l'évaluation de leurs compétences linguistiques, l'élaboration et le suivi de plans de formation et le soutien à la rédaction.

148 En somme, si les services aux étudiants sont généralement disponibles dans les deux langues officielles, plusieurs des services fournis par l'intermédiaire de sous-traitants ne sont pas livrés en français, ce qui exige une correction de la part de l'Université.

Vie en français

149 L'Université d'Ottawa compte des centres que l'on peut qualifier d'espaces francophones tels que le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF), l'Institut d'études canadiennes et le Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM). Des activités sociales, culturelles et communautaires s'y déroulent en français et en anglais. De plus, le Service de la vie

communautaire organise chaque année des activités bilingues ou qui comprennent un volet francophone, à l'instar de la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa. À cela s'ajoutent les activités des autres associations et clubs étudiants, des équipes sportives, des groupes francophones et des anciens. On peut aussi compter sur la radio communautaire, le journal *La Rotonde* ainsi que d'autres publications étudiantes dans les unités scolaires comme lieux d'épanouissement de la vie en français à l'Université d'Ottawa.

150 Or, les membres du Groupe de travail sont d'avis qu'il n'y a pas suffisamment d'activités en français et d'espaces francophones pour créer un véritable milieu de vie francophone sur le campus et permettre aux francophones de se sentir vraiment chez eux. L'analyse de la situation, de même que des commentaires reçus lors de la consultation publique, laissent en effet voir que la présence du français dans beaucoup de ces activités et de ces espaces est limitée. Un exemple qui est revenu à quelques reprises est l'importance de la vie en français en résidence. On observe de plus un manque de concertation des efforts relatifs à la vie en français à l'Université et un manque de soutien au développement d'activités en français. Dans d'autres cas, on a rapporté que des activités que l'on promeut comme étant bilingues se déroulent uniquement en anglais.

↳ **151** En ce qui concerne les activités sociales, culturelles ou communautaires en français, il faut noter que la responsabilité revient à plusieurs services ou groupes. Les membres du Groupe de travail croient qu'une façon de faciliter la concertation des efforts en ce sens est de prévoir un responsable de la « vie en français », rattaché au Service de la vie communautaire, dont le mandat sera essentiellement d'accroître la vitalité francophone par la tenue d'activités diverses sur le campus, en plus d'encourager la concertation et d'aider les autres groupes dans l'organisation d'activités en français ou bilingues. Un lien étroit doit être créé entre le responsable de la vie en français, le Centre de bilinguisme, la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa (FÉUO) et l'Association des étudiants diplômés (GSAÉD), afin de les aider à offrir des activités en français et d'accroître la portion francophone des activités bilingues.

152 Les membres sont également d'avis que l'Université doit faire une plus grande promotion de ses activités auprès de la communauté francophone de la région et les inviter à y participer. Ils croient que l'institution doit aussi ouvrir davantage ses portes aux organismes francophones et faciliter la tenue de leurs événements spéciaux sur le campus. Enfin, ils estiment que les organismes externes doivent être invités à promouvoir leurs activités auprès des étudiants. Ces mesures contribueront elles aussi à améliorer la vitalité du français sur le campus.

↳ **153** Pour ce qui est des espaces, les membres sont d'avis qu'il est important que la francophonie se vive et se ressente partout dans l'institution, mais qu'il est tout aussi important qu'on lui réserve des espaces propices aux interactions et aux échanges entièrement en français. Ainsi, les membres suggèrent qu'un espace soit aménagé pour faire la promotion de l'histoire et de la présence des Franco-Ontariens et pour fournir un lieu de rassemblement francophone, par exemple un café francophone, un musée de la francophonie, une salle nommée en l'honneur d'un Franco-Ontarien pouvant accueillir des conférenciers francophones, etc.

154 Les membres du Groupe de travail constatent que l'Université d'Ottawa accueille et appuie la communauté francophone. Plusieurs activités bilingues ou offertes en

français seulement sont destinées aux jeunes des écoles secondaires. Parmi ces activités notons le *Concours provincial de français*, *Les conférences scientifiques des Fêtes*, le concours scolaire *Place à la jeunesse*, *l'École d'été* pour les élèves francophones hors Québec, le *Festival franco-ontarien de théâtre en milieu scolaire* et les *Mini-cours d'enrichissement*. Des liens sont également tissés avec le grand public grâce à des activités comme la *Mini-école de médecine* et les *Midi-conférences de la Faculté de droit*.

155 L'Université d'Ottawa apporte également son appui à divers organismes francophones, que ce soit en commanditant directement une activité ou, plus souvent, par des échanges de services. Pensons entre autres au *Festival franco-ontarien* et au vin et fromage de la *Fondation franco-ontarienne*.

↪ **156** Les membres du Groupe de travail sont d'avis que des efforts additionnels doivent être faits afin d'accueillir la communauté francophone dans ses murs et d'appuyer les activités francophones organisées par les organismes communautaires. Il importe d'établir des partenariats avec des groupes culturels ou sociaux afin de créer une meilleure synergie avec la communauté francophone.

157 Enfin, il y a quasi-absence d'événements et de symboles sur les campus de l'Université d'Ottawa pour souligner et célébrer la culture franco-ontarienne. En effet, si on exclut des éléments comme les noms de rues et d'édifices, les programmes de formation offerts en français seulement, qui à l'origine ont été mis sur pied à l'intention des francophones de l'Ontario, et la présence d'un drapeau franco-ontarien sur chacun des deux campus, l'Université ne compte pas d'activités spécifiques et ne promeut pas concrètement la culture franco-ontarienne. Étant donné le mandat spécifique de l'Université d'Ottawa envers la francophonie ontarienne, on s'attend à ce que l'institution affiche clairement son engagement et son soutien envers cette communauté par la présence d'événements et de symboles célébrant la culture franco-ontarienne. Cela a été souligné dans plusieurs des commentaires reçus lors de la consultation publique.

↪ **158** Les membres du Groupe de travail estiment que la création d'un poste de responsable de la vie en français ainsi que l'aménagement d'un espace francophone qui sont proposés ci-dessus sont des éléments de réponse relativement à cet enjeu. Il est clair que cet aspect important de la mission de l'institution doit davantage être mis en valeur et doit faire l'objet d'événements spéciaux.

Communications

159 Les membres ont constaté que la qualité des communications écrites en français est inégale. Que ce soit le site web de l'Université, les affiches, les annonces, les communications par courriels ou les documents administratifs, plusieurs commentaires reçus lors de la consultation publique ont indiqué que la qualité du français dans les communications écrites laisse parfois à désirer. Des membres du Groupe de travail ont d'ailleurs été à même de faire ce constat. Cet état de fait n'est pas acceptable dans une institution de haut savoir telle que l'Université d'Ottawa.

160 En analysant la situation, les membres ont pris connaissance de la quantité d'intervenants ayant un rôle à jouer dans les multiples communications au sein de l'institution. Il y a d'abord les communications officielles issues de l'administration centrale de l'Université; celles-ci sont généralement de très bonne qualité. Il y a aussi toutes les communications officielles destinées principalement aux étudiants,

mais aussi au grand public, qui sont issues des facultés, des départements et des services et qui ne passent pas par le Service des communications ou par une autre instance de contrôle de la qualité. À titre d'exemple, mentionnons les pages web de ces unités à qui revient l'entière responsabilité du contenu. Viennent ensuite les communications écrites – affiches, enseignes, courriels, lettres, dépliants, etc. – provenant des associations et clubs étudiants ou encore celles des sous-traitants. Encore une fois ici, le contrôle de la qualité est abandonné à la seule responsabilité des auteurs des textes.

↳ **161** Malgré l'étendue du secteur visé par cet enjeu, les membres du Groupe de travail croient que la qualité des communications écrites en français demeure un élément déterminant de la qualité de vie en français à l'Université d'Ottawa. Ainsi, des mécanismes formels de contrôle de la qualité des communications écrites doivent être mis en place et ce, à tous les niveaux identifiés ci-dessus. Aucun affichage ne doit être autorisé et aucun message officiel ne doit être envoyé – par une unité scolaire ou un service – sans qu'une révision linguistique ait été effectuée.

162 Les membres du Groupe de travail ont également constaté que les communications écrites ne sont pas toujours disponibles dans les deux langues. Bien que les communications publiques officielles qui émanent de l'institution soient toujours bilingues, il existe de nombreuses communications écrites unilingues anglaises, électroniques ou imprimées, dans certaines unités scolaires et au Service des sports.

↳ **163** Les membres du Groupe de travail sont d'avis que l'Université doit s'assurer que toutes les communications écrites à l'intention du grand public, qu'il s'agisse d'annonces, de dépliants, de bulletins, de sites web, d'affiches, d'enseignes, de courriels pour des listes de distribution ou autres, soient disponibles dans les deux langues ou, tout au moins, utilisent une combinaison des deux langues en parts égales. Les communications internes destinées à un auditoire entièrement francophone ou entièrement anglophone doivent pour leur part être faites dans la langue des destinataires.

Recommandations

164 Afin de permettre l'épanouissement des francophones à l'Université d'Ottawa et d'offrir un milieu qui respire la qualité de vie en français, les membres du Groupe de travail formulent les sept recommandations suivantes :

- ❖ *Recommandation 20. Que le vice-rectorat aux ressources rédige et ajoute aux contrats de tous les sous-traitants qui offrent des services directs à la communauté universitaire une clause universelle décrivant l'exigence de bilinguisme et les conséquences du non-respect de cette exigence, qui iront jusqu'à la résiliation du contrat; qu'il soumette cette clause à l'approbation du Bureau des gouverneurs.*
- ❖ *Recommandation 21. Que le vice-recteur aux études et le vice-recteur aux ressources conçoivent et mettent en place un mécanisme de dépôt et de traitement des plaintes relatives aux services en français. Que ce mécanisme soit connu de la communauté universitaire. Que le Bureau des gouverneurs ainsi que le Sénat de l'Université reçoivent des rapports réguliers sur les plaintes, les résultats d'enquête et les solutions apportées.*

- ❖ Recommandation 22. *Que les facultés, les services scolaires, les associations étudiantes et du personnel conçoivent et mettent en œuvre des procédures pour assurer le contrôle de la qualité des communications écrites et des services en français émanant de leurs unités respectives.*
- ❖ Recommandation 23. *Que les communications publiques qui émanent de toutes les unités scolaires et de tous les services soient entièrement bilingues, à l'exception des programmes offerts uniquement en français ou en anglais.*
- ❖ Recommandation 24. *Que l'Université crée un poste de responsable de la vie sociale et culturelle en français, basé au Service de la vie communautaire, dédié spécifiquement à la mise sur pied d'activités en français à l'intention de la communauté universitaire et de la communauté externe.*
- ❖ Recommandation 25. *Que l'Université aménage un espace servant de lieu de reconnaissance et de rassemblement pour les francophones.*
- ❖ Recommandation 26. *Que l'Université propose des moyens concrets de mettre en valeur l'histoire et la place des Franco-Ontariens au sein de l'Université et qu'elle mette ces moyens en place d'ici 2012.*

Ancrage dans les collectivités francophones

165 Le rayonnement de l'Université d'Ottawa dans la francophonie ontarienne, canadienne et mondiale est certes un bon indicateur de la vitalité de sa « vie en français ». Ce rayonnement s'exprime de multiples façons, que ce soit par sa présence dans la communauté, par les occasions de dialogue qu'elle crée, par les réseaux qu'elle développe ou dont elle est un membre actif. Traité à l'origine comme un champ d'intervention distinct, le thème *Réseau d'échange et d'enseignement en français* est intégré ici à l'axe *Rayonnement*, puisqu'il représente une autre forme de présence au sein de la communauté francophone.

166 L'analyse de l'état des lieux permet de faire les constats suivants quant au rayonnement de l'Université d'Ottawa dans les collectivités francophones.

- *L'institution est présente dans les différents milieux de vie francophones grâce à ses liens avec les écoles secondaires, à des projets de maillage avec des groupes cibles et au rayonnement de ses anciens.*

167 Les liens que l'Université tisse avec les écoles secondaires francophones sont nombreux. Ils servent essentiellement deux fins : apporter un appui aux écoles et encourager les jeunes à poursuivre des études postsecondaires en français. De plus, des dizaines d'étudiants, de professeurs et de membres du personnel de soutien participent chaque année à des activités qui contribuent à l'enrichissement de la vie sociale et communautaire de la francophonie ontarienne et canadienne. La liste de ces activités est longue. Pensons notamment au programme *Apprentissage par l'engagement communautaire*, qui offre la chance aux étudiants de faire du travail bénévole au sein de différents organismes francophones de la région ainsi que du nord de l'Ontario. Pensons aussi à la *Clinique de droit notarial*, qui vient en aide aux personnes défavorisées, et à la *Clinique universitaire interdisciplinaire en réadaptation*, clinique externe offrant des services aux francophones de la région.

168 Les anciens sont aussi des ambassadeurs précieux dont la contribution sur le plan du rayonnement de l'institution ne peut pas être sous-estimée. On ne compte plus le nombre d'anciens de l'Université d'Ottawa qui sont aujourd'hui des décideurs et des leaders dans de multiples secteurs de notre société et ce, au niveau régional, provincial, national ou international. Que ce soit sur le plan politique, juridique, des affaires, de la haute technologie, de la santé et des services sociaux, des arts, de l'éducation, des sciences ou dans d'autres domaines, plusieurs figures influentes de notre société sont fières de leur *alma mater* et toujours prêtes à soutenir ses initiatives.

↳ **169** Des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique indiquaient que l'Université d'Ottawa doit être plus ancrée au sein de la communauté francophone en se montrant plus présente lors de ses activités économiques, sociales, culturelles et communautaires. Les membres du Groupe de travail considèrent que l'institution est déjà présente dans la communauté et qu'elle doit s'assurer de l'être de façon plus systématique et continue. Comme on l'a déjà suggéré plus haut, une façon de favoriser les liens avec la communauté francophone est d'inviter cette dernière à tenir ses activités sur le campus. On pourra même envisager la possibilité de loger certains organismes francophones sur le campus.

170 L'un des moyens que privilégient les membres du Groupe de travail pour assurer un lien avec les leaders de la communauté francophone consiste à créer une table de concertation université-communauté afin d'encourager le dialogue et de favoriser les échanges. La *Commission permanente*, dont la création a été recommandée plus haut, devra être chargée de la mise en place et des activités de cette table.

- *Les professeurs contribuent de manière significative au rayonnement de l'Université grâce à leurs activités savantes et aux relations qu'ils entretiennent avec des chercheurs, des associations ou des groupes francophones partout dans le monde.*

171 L'Université d'Ottawa se classe parmi les premières universités canadiennes en ce qui a trait à la recherche; elle est 8^e en matière de financement total et 5^e en matière d'intensité de recherche (une moyenne de 237 900 \$ de fonds de recherche par poste de professeur à temps plein). Ses chercheurs sont reconnus au niveau international.

172 Parallèlement au programme fédéral de chaires d'excellence en recherche, l'Université introduisait en 2003-2004 un programme visant à créer des chaires de recherche sur la francophonie canadienne et contribuait ainsi au développement de connaissances spécifiquement liées à son mandat particulier. Les chaires suivantes ont vu le jour jusqu'à présent :

- éducation et francophonie : l'école de langue française et l'inclusion;
- politique publique et francophonie : conception de politiques publiques pour l'habilitation des minorités linguistiques;
- littérature et francophonie : production et réception des littératures minoritaires;
- identité et francophonie : la radicalisation de l'individualisme, un défi aux identités collectives;

- francophonie canadienne, entrepreneuriat, innovation et développement régional;
- pratiques culturelles et francophonie;
- histoire et francophonie.

173 Certaines chaires de recherche de l'Université ou du Canada abordent également d'autres questions relatives à la francophonie canadienne, notamment :

- bilinguisme et société;
 - le rôle de la langue dans la société aujourd'hui;
 - comprendre les stéréotypes et améliorer les relations dans un Canada multiculturel;
 - transfert littéraire et culturel;
 - linguistique.
- *Le Service de formation professionnelle (SFP) contribue au rayonnement de l'Université en offrant une gamme de cours de formation continue en français dans les milieux professionnels de la fonction publique de la capitale fédérale et des centres régionaux du gouvernement ailleurs au pays.*

174 Les cours offerts par le SFP sont axés principalement sur la rédaction, la communication et la gestion. Les données suivantes montrent le grand intérêt que suscitent l'apprentissage et le perfectionnement de la langue :

- en 2004-2005, les cours offerts au public ont attiré environ 1 450 étudiants. De ce nombre, plus de 1 000 (soit 69 %) étaient inscrits dans des cours de rédaction en anglais et en français.
 - en 2004-2005, le secteur de la formation sur mesure en milieu de travail a suscité environ 140 projets et plus de 2 500 inscriptions, dont près de 1 100 (44 %) dans des cours de communication écrite.
 - plus de 85 % des participants aux cours publics et aux cours offerts sur mesure en milieu de travail proviennent de la fonction publique fédérale. Près de 30 ministères et agences gouvernementales de la région de la capitale fédérale et d'ailleurs au pays font appel au SFP.
- *Les nouvelles technologies ont permis à l'Université d'Ottawa d'étendre ses modes d'enseignement à distance; elle utilise maintenant trois réseaux principaux pour rejoindre les francophones.*

175 D'abord, il y a les cours en français offerts en direct par vidéoconférence ou audioconférence qui sont diffusés simultanément. En 2005-2006, cinq des treize centres d'enseignement à distance au pays ont eu accès à des cours en français, soit ceux de Cornwall, Hawkesbury, Saint-Boniface, Toronto et Windsor. Les cours offerts à distance se retrouvent principalement en sciences de la santé, en éducation et en sciences sociales. Dans le cadre de *Vision 2010*, l'Université a prévu le développement d'un programme de maîtrise en éducation à distance pour les francophones.

176 Ensuite, certains cours offerts entièrement par audioconférence reçoivent un appui didactique sur Internet. Ce mode de formation est principalement utilisé dans le cadre de la maîtrise en éducation et dans quelques cours en sciences infirmières. Les 17 cours offerts en français en 2005-2006 ont totalisé 198 inscriptions,

essentiellement sur les campus de l'Université d'Ottawa, au Collège universitaire Glendon et à Windsor. Enfin, certains cours à distance sont offerts entièrement sur Internet. En 2005-2006, 13 cours en éducation ont été offerts en français pour un total de 1 000 inscriptions.

↳ **177** La formation à distance est certes une excellente façon de rejoindre les francophones en milieu minoritaire, eux qui sont dispersés sur un large territoire à travers le pays. Comme on l'a vu ci-dessus, l'Université offre plusieurs possibilités de formation à distance, le tout ayant été mis en place en fonction de besoins ou de projets particuliers, comme c'est le cas du Consortium national de formation en santé (CNFS) ou de la formation des futurs enseignants en Ontario. Selon les membres du Groupe de travail, il faut donner une meilleure visibilité aux activités de formation à distance et continuer à les développer en fonction des besoins et des opportunités de financement. Ces activités contribuent non seulement au rayonnement de l'Université mais aussi à l'amélioration de l'accès à la formation en français.

- *L'Université d'Ottawa entretient des liens étroits de collaboration avec plusieurs associations francophones.*

178 L'Université est un membre actif de plusieurs regroupements d'universités, de collèges ou d'organisations qui s'intéressent à la formation postsecondaire en français. Elle siège entre autres à l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUGC), au Consortium des universités de la francophonie ontarienne (CUFO), à l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), au Consortium national de formation en santé (CNFS), au Regroupement des intervenantes et intervenants francophones en santé et en services sociaux de l'Ontario (RIFSSSO) et au Réseau des services de santé en français de l'est de l'Ontario (RSSFE). Elle entretient également des liens étroits avec La Cité collégiale avec qui elle a conclu des ententes d'articulation et avec qui elle offre des programmes en partenariat.

↳ **179** Bien que l'Université soit déjà membre de plusieurs réseaux francophones, les membres du Groupe de travail ont identifié des groupes auprès desquels l'institution doit poursuivre et renforcer ses efforts de réseautage. Il y a d'abord certains grands regroupements nationaux et provinciaux de francophones et de francophiles avec qui il faut créer des liens plus étroits. Il y a aussi les francophiles à travers le pays auprès desquels l'Université doit accroître sa visibilité et avec lesquels elle doit établir des partenariats. Il y a également le milieu des affaires et les gens d'affaires francophones que l'on doit mieux connaître et auprès de qui on doit mieux se faire connaître. Il y a enfin les différents paliers de gouvernement qu'il faut sensibiliser aux besoins des francophones, au mandat de l'Université à cet égard et aux ressources nécessaires pour fonctionner comme institution bilingue.

- *Le rayonnement est une responsabilité partagée.*

↳ **180** Le rayonnement de l'institution dépend largement des différentes activités de ses membres. C'est là, en effet, une responsabilité qui est partagée par les professeurs, le personnel de soutien, les étudiants, les anciens et les amis de l'Université d'Ottawa. Les membres du Groupe de travail croient qu'il est important pour l'institution d'inculquer une culture qui encourage et qui valorise ce rôle. La fierté des membres de la communauté universitaire envers l'Université fait d'eux d'excellents ambassadeurs.

181 Les membres sont également d'avis qu'on doit favoriser la concertation des efforts déployés par tous les individus ou groupes qui contribuent au rayonnement de l'institution. À titre d'exemple, les centres que l'on a identifiés plus haut, comme le CRCCF, de même que les chaires de recherche sur la francophonie, doivent être encouragés à trouver des mécanismes de collaboration. Il faut pouvoir identifier clairement et évaluer ce rayonnement.

182 À ce rôle joué par les membres de la communauté universitaire relativement au rayonnement de l'Université s'ajoute nécessairement un rôle institutionnel, d'égale importance. Les dirigeants doivent en effet développer et mettre en œuvre une stratégie qui assure la présence de l'institution, son véritable ancrage dans la communauté francophone.

Recommandations

183 Afin d'accroître le rayonnement et l'ancrage de l'institution dans la francophonie, les membres du Groupe de travail formulent les quatre recommandations suivantes :

- ❖ *Recommandation 27. Que l'Université mette sur pied sans tarder une table de concertation université-communauté afin de renforcer ses liens avec les leaders de la communauté franco-ontarienne.*
- ❖ *Recommandation 28. Que le vice-recteur aux études et le vice-recteur à la recherche établissent un mécanisme de concertation des unités, des centres et des chaires de recherche ayant un rôle à jouer dans le rayonnement de l'institution, et que soit prévue une évaluation des efforts en ce sens.*
- ❖ *Recommandation 29. Que le vice-rectorat aux relations universitaires s'assure d'une participation accrue de l'Université dans les réseaux régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux ayant un lien avec la francophonie et les langues officielles.*
- ❖ *Recommandation 30. Que le vice-rectorat aux études demande au Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage de mieux faire connaître les possibilités de formation à distance en français.*

Leadership quant à la promotion et au développement de la culture française

184 Les recommandations énoncées jusqu'ici, dans chacun des axes d'intervention présentés, contribueront à accroître de manière significative le leadership de l'Université en matière de francophonie et à renforcer son caractère bilingue. Les suggestions ont été nombreuses quant aux façons de traduire concrètement la volonté de l'Université d'Ottawa de jouer un rôle de leadership et d'enrichir sa contribution à la promotion et au développement de la culture française en Ontario. Plusieurs expressions ont été utilisées pour définir la vision du rôle de leader de l'institution. On a en effet suggéré qu'elle doit devenir un point de référence, un chef de file, un phare pour la francophonie partout dans le monde, un modèle à suivre en

matière de bilinguisme. On la voit prendre sa place et devenir une composante fondamentale de la francophonie canadienne, un organisme indispensable en matière de dualité linguistique.

185 Certains auteurs de mémoires, en s'appuyant souvent sur des arguments théoriques, ont pour leur part insisté sur la nécessité d'apporter des changements structurels majeurs pour démontrer le leadership de l'Université en matière de francophonie. Parmi les idées principales soutenues dans ces mémoires, notons la création d'une université ou d'un collège francophone à l'intérieur de l'Université d'Ottawa et la mise en réseau de l'ensemble des programmes offerts en français dans les universités de l'Ontario.

↳ **186** Bien que les membres du Groupe de travail soient sensibles aux préoccupations soulevées dans ces mémoires, ils considèrent que la meilleure façon d'assurer le leadership en matière de francophonie et de bilinguisme est de bâtir sur les acquis, de mettre en place les mesures nécessaires afin de combler les lacunes et de répondre pleinement aux besoins exprimés. Ils croient qu'il faut s'inspirer des pratiques exemplaires développées dans les programmes professionnels offerts en français – tels le programme de *common law* en français, le programme de droit civil et les programmes en sciences de la réadaptation –, qu'il faut porter une attention particulière à la Faculté d'éducation, qui forme les enseignants des futures générations de francophones et de francophiles en Ontario, et qu'il faut utiliser l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) ainsi que les autres centres et chaires de recherche sur la francophonie pour en faire la promotion. Ils croient fermement que la mise en œuvre des recommandations du rapport, comprenant l'intégration d'un mécanisme de planification, de suivi et d'évaluation systématique de la situation, est la solution à privilégier.

187 À la grande question initiale, à savoir comment l'Université doit traduire concrètement sa volonté de jouer un rôle de leadership et d'enrichir sa contribution à la promotion et au développement de la culture française en Ontario, les membres du Groupe de travail concluent donc qu'elle y parviendra le plus sûrement en :

- préservant d'abord et avant tout l'excellence de ses programmes en français;
- améliorant l'équilibre linguistique;
- offrant un plus large éventail de programmes d'études et de services en français;
- développant des programmes spécifiquement conçus pour répondre aux besoins de la population franco-ontarienne;
- contribuant de manière significative à l'avancement des connaissances sur la francophonie en milieu minoritaire et sur le bilinguisme;
- devenant une source incontournable pour répondre aux questions de bilinguisme et de francophonie en milieu minoritaire;
- s'ancrant dans le milieu et en favorisant les interactions nombreuses avec la communauté franco-ontarienne.

Recommandation

Les membres du Groupe de travail recommandent donc :

- ❖ *Recommandation 31. Que l'Université d'Ottawa mette en œuvre le plan de développement des programmes et services en français en fonction de l'échéancier proposé et qu'elle y alloue les ressources nécessaires.*

Liste récapitulative des recommandations

- ❖ Recommandation 1. Que l'Université d'Ottawa prenne les mesures nécessaires pour que son *Règlement sur le bilinguisme* soit connu et compris, qu'elle ajoute les facultés aux articles 2 et 3 *portant sur l'administration centrale*, qu'elle crée un mécanisme d'imputabilité et procède à une évaluation annuelle de sa mise en œuvre afin d'assurer son application uniforme et intégrale.
- ❖ Recommandation 2. Que l'Université modifie les statuts et règlements du Bureau des gouverneurs et du Sénat afin d'inclure l'élément suivant :
 - augmenter le consentement aux 2/3 des membres, au lieu de 50 % + 1, lors de toute décision ayant trait à l'abolition de programmes et de services en français.
- ❖ Recommandation 3. Que l'Université d'Ottawa mette sur pied sans tarder une *Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles* responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan des programmes et services en français. Cette Commission :
 - sera coprésidée par le vice-recteur aux études et le vice-recteur aux ressources;
 - fera rapport annuellement de ses activités au Bureau des gouverneurs et au Sénat de l'Université.
- ❖ Recommandation 4 : Que, dans les plus brefs délais, l'Université d'Ottawa obtienne un avis juridique indépendant concernant la pertinence de sa désignation éventuelle en vertu de la *Loi sur les services en français* et qu'elle procède à une évaluation approfondie des tenants et aboutissants d'une telle désignation.
- ❖ Recommandation 5. Que les dirigeants de l'Université d'Ottawa :
 - accentuent leurs démarches auprès du gouvernement provincial en vue d'obtenir le financement requis pour soutenir de façon permanente les coûts réels du bilinguisme liés aux activités existantes et pour permettre l'amélioration de l'accès à des programmes et à des services de qualité en français;
 - intensifient leurs démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir son soutien dans le cadre de l'entente Canada-Ontario;
 - fassent rapport de ces démarches au Bureau des gouverneurs.
- ❖ Recommandation 6. Que l'Université d'Ottawa élabore et mette en œuvre dès maintenant un plan d'action continu permettant d'améliorer l'équilibre linguistique; que ce plan prévoie les éléments suivants :
 - le maintien du plafonnement des inscriptions au niveau actuel;

- des mécanismes pour augmenter le nombre d'étudiants francophones, le nombre d'étudiants anglophones qui désirent étudier en français et le nombre d'étudiants bilingues au premier cycle et aux cycles supérieurs;
 - des mécanismes de suivi.
- ❖ Recommandation 7. Qu'un bureau de coordination des initiatives francophones interinstitutionnelles soit créé dans les plus brefs délais sous la responsabilité de la vice-rectrice associée aux études.
 - ❖ Recommandation 8. Que les Services du Marketing et des Communications intègrent, dans la mesure du possible, le mandat spécifique de l'Université dans ses publicités, que ces dernières soient destinées aux francophones ou aux anglophones.
 - ❖ Recommandation 9. Que le vice-rectorat aux études, en collaboration étroite avec les facultés, prépare un plan d'action quinquennal pour assurer que, d'ici 2012, tous les cours obligatoires soient offerts en français et que l'éventail des cours optionnels offerts en français soit élargi de manière à permettre à l'étudiant de compléter son parcours d'études en français et ce, dans tous les programmes de premier cycle.
 - ❖ Recommandation 10. Que les facultés augmentent les possibilités de formation pratique, clinique et les stages coop dans des milieux francophones ou bilingues, et au besoin, que l'Université fournisse le soutien financier nécessaire pour la réalisation de ces stages.
 - ❖ Recommandation 11. Que l'Université d'Ottawa assure l'application uniforme et intégrale de la clause 14 du *Règlement sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa* qui se lit comme suit :
 - 14. (1) Après adoption du présent règlement, l'Université n'engagera à titre de membre du personnel enseignant que les personnes qui sont au moins partiellement bilingues ou qui s'engagent à atteindre ce niveau de compétence linguistique.
 - (2) Un membre du personnel enseignant engagé sur la foi d'un tel engagement ne pourra, aussi longtemps qu'il ne s'en sera pas acquitté, obtenir la permanence.

Cela implique que le niveau de bilinguisme requis soit précisé dès l'embauche et qu'un mécanisme formel d'évaluation des compétences en langue seconde des professeurs soit mis en place.

- ❖ Recommandation 12. Que la Faculté des études supérieures et postdoctorales établisse un plan d'action, qui devra être présenté au Comité de planification scolaire, afin d'améliorer la situation du français aux études supérieures et ce, en augmentant l'offre de cours et les possibilités de recherche en français, de même que la qualité et la quantité des services scolaires dans cette langue.
- ❖ Recommandation 13. Que le Conseil des études de premier cycle mette sur pied un groupe de travail chargé de créer un programme interdisciplinaire en études de la francophonie canadienne avec un accent particulier sur la francophonie ontarienne.

- ❖ Recommandation 14. Que les facultés concernées examinent le besoin et la possibilité de développer de nouveaux programmes d'études en français, incluant ceux proposés lors de la consultation publique, soit :
 - un programme en dentisterie, puisqu'il n'est pas possible d'étudier en français dans ce domaine en Ontario;
 - un programme de formation continue combinant le génie et la gestion;
 - un programme d'études conjoint en *common law* (programme français) et droit civil⁶;
 - un programme interdisciplinaire en didactique du français langue maternelle en milieu minoritaire;
 - un programme de pharmacie;
 - un programme de perfectionnement en terminologie scientifique;
 - un programme de formation accélérée destiné aux professionnels francophones formés à l'étranger, notamment en sciences de la santé;
 - un programme de gestion du développement des coopératives.
- ❖ Recommandation 15. Que des ressources soient allouées aux facultés, sur présentation d'un plan d'action annuel, afin d'accroître le développement de matériel pédagogique en français et de mettre sur pied un service de révision linguistique à l'intention des professeurs.
- ❖ Recommandation 16. Que l'Université intègre le cours menant au *Certificat de compétence en langue seconde* comme cours crédité à l'intérieur de tous les programmes d'études.
- ❖ Recommandation 17. Que le vice-rectorat aux études, en collaboration étroite avec les facultés, établisse la liste des programmes pour lesquels le bilinguisme devra être ajouté comme exigence d'admission ou de fin d'études à partir de 2009.
- ❖ Recommandation 18. Que les unités scolaires s'assurent d'offrir tous les services d'appui à l'apprentissage en français et en anglais.
- ❖ Recommandation 19. Que la Faculté des études supérieures et postdoctorales évalue la pertinence des partenariats avec la *Carleton University* en fonction des possibilités d'offre de parcours bilingues.
- ❖ Recommandation 20. Que le vice-rectorat aux ressources rédige et ajoute aux contrats de tous les sous-traitants qui offrent des services directs à la communauté universitaire une clause universelle décrivant l'exigence de bilinguisme et les conséquences du non-respect de cette exigence, qui iront jusqu'à la résiliation du contrat; qu'il soumette cette clause à l'approbation du Bureau des gouverneurs.
- ❖ Recommandation 21. Que le vice-recteur aux études et le vice-recteur aux ressources conçoivent et mettent en place un mécanisme de dépôt et de traitement des plaintes relatives aux services en français. Que ce mécanisme

⁶ Ce programme sera en place en septembre 2008.

soit connu de la communauté universitaire. Que le Bureau des gouverneurs ainsi que le Sénat de l'Université reçoivent des rapports réguliers sur les plaintes, les résultats d'enquête et les solutions apportées.

- ❖ Recommandation 22. Que les facultés, les services scolaires, les associations étudiantes et du personnel conçoivent et mettent en œuvre des procédures pour assurer le contrôle de la qualité des communications écrites et des services en français émanant de leurs unités respectives.
- ❖ Recommandation 23. Que les communications publiques qui émanent de toutes les unités scolaires et de tous les services soient entièrement bilingues, à l'exception des programmes offerts uniquement en français ou en anglais.
- ❖ Recommandation 24. Que l'Université crée un poste de responsable de la vie sociale et culturelle en français, basé au Service de la vie communautaire, dédié spécifiquement à la mise sur pied d'activités en français à l'intention de la communauté universitaire et de la communauté externe.
- ❖ Recommandation 25. Que l'Université aménage un espace servant de lieu de reconnaissance et de rassemblement pour les francophones.
- ❖ Recommandation 26. Que l'Université propose des moyens concrets de mettre en valeur l'histoire et la place des Franco-Ontariens au sein de l'Université et qu'elle mette ces moyens en place d'ici 2012.
- ❖ Recommandation 27. Que l'Université mette sur pied sans tarder une table de concertation université-communauté afin de renforcer ses liens avec les leaders de la communauté franco-ontarienne.
- ❖ Recommandation 28. Que le vice-recteur aux études et le vice-recteur à la recherche établissent un mécanisme de concertation des unités, des centres et des chaires de recherche ayant un rôle à jouer dans le rayonnement de l'institution, et que soit prévue une évaluation des efforts en ce sens.
- ❖ Recommandation 29. Que le vice-rectorat aux relations universitaires s'assure d'une participation accrue de l'Université dans les réseaux régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux ayant un lien avec la francophonie et les langues officielles.
- ❖ Recommandation 30. Que le vice-rectorat aux études demande au Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage de mieux faire connaître les possibilités de formation à distance en français.
- ❖ Recommandation 31. Que l'Université d'Ottawa mette en œuvre le plan de développement des programmes et services en français en fonction de l'échéancier proposé et qu'elle y alloue les ressources nécessaires.

TROISIÈME PARTIE : PLAN D'ACTION POUR 2007-2012

Recommandations	Activités	Échéancier	Responsable	Résultats
1. Que l'Université d'Ottawa prenne les mesures nécessaires pour que son <i>Règlement sur le bilinguisme</i> soit connu et compris, qu'elle ajoute les facultés aux articles 2 et 3 portant sur l'administration centrale, qu'elle crée un mécanisme d'imputabilité et procède à une évaluation annuelle de sa mise en œuvre afin d'assurer son application uniforme et intégrale.	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la mise à jour du Règlement en incluant : un mécanisme d'imputabilité et d'évaluation annuelle - Élaborer une stratégie de diffusion à la communauté universitaire - Évaluer l'application du Règlement et apporter les correctifs nécessaires au besoin 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008 - Hiver 2008 - Annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire de l'Université (à inclure dans le mandat de la Commission permanente) 	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement sur le bilinguisme à jour - Mécanisme d'imputabilité et d'évaluation en place - Information diffusée à la communauté universitaire - Évaluation de l'application du règlement
2. Que l'Université modifie les statuts et règlements du Bureau des gouverneurs et du Sénat afin d'inclure l'élément suivant : augmenter le consentement aux 2/3 des membres, au lieu de 50 % + 1, lors de toute décision ayant trait à l'abolition de programmes et de services en français.	<ul style="list-style-type: none"> - Modifier les statuts et règlements et faire entériner par le Sénat et par le Bureau des gouverneurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008 	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire de l'Université 	<ul style="list-style-type: none"> - Statuts et règlements modifiés
3. Que l'Université d'Ottawa mette sur pied sans tarder une <i>Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles</i> responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan des programmes et services en	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le mandat et la composition de la Commission - Déterminer les ressources qui y seront assignées - Recruter les membres - Tenir la première réunion pour élaborer le premier 	<ul style="list-style-type: none"> - Automne 2007 - Automne 2007 - Hiver 2008 - Hiver 2008 	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-recteur aux études et vice-recteur aux ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Mandat de la Commission développé - Ressources assignées - Première réunion tenue et horaire élaboré

Recommandations	Activités	Échéancier	Responsable	Résultats
français.	plan de travail de la Commission et l'horaire des réunions subséquentes			
4. Que, dans les plus brefs délais, l'Université d'Ottawa obtienne un avis juridique indépendant concernant la pertinence de sa désignation éventuelle en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et procède à une évaluation approfondie des tenants et aboutissants d'une telle désignation.	<ul style="list-style-type: none"> - Demander un avis juridique externe - Faire une analyse approfondie - Soumettre aux différentes instances décisionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Automne 2007 - Automne 2007 - Hiver 2008 	- Secrétaire de l'Université	<ul style="list-style-type: none"> - Avis juridique obtenu - Décision prise
5. Que les dirigeants de l'Université d'Ottawa accentuent leurs démarches auprès du gouvernement provincial en vue d'obtenir le financement requis pour soutenir de façon permanente les coûts réels du bilinguisme, qu'ils intensifient leurs démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir son soutien dans le cadre de l'entente Canada-Ontario et qu'ils fassent rapport de ces démarches au Bureau des gouverneurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les représentants provinciaux - Rencontrer les représentants du fédéral - Faire rapport au Bureau des gouverneurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008, puis au besoin - Hiver 2008, puis au besoin - Printemps 2008, puis régulier 	- Membres du comité d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les représentants des deux paliers de gouvernement - Rapports faits au Bureau des gouverneurs
6. Que l'Université d'Ottawa élabore et mette en œuvre dès maintenant un plan d'action continu permettant d'améliorer l'équilibre linguistique.	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les personnes clés dans ce dossier pour développer le plan d'action pour 2008-2012 - Mettre en œuvre les activités du plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> - Automne 2007 - Hiver 2008, puis selon l'échéancier 	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-recteur aux études - Vice-recteur associé, Gestion des effectifs scolaire, et doyen de la FÉSP 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action développé et mis en œuvre - Amélioration de l'équilibre linguistique

Recommandations	Activités	Échéancier	Responsable	Résultats
	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les résultats et réviser le plan - Développer le plan d'action pour les cinq prochaines années 	<ul style="list-style-type: none"> - Annuellement - Automne 2012 	(à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action pour les cinq années suivantes développé
7. Qu'un bureau de coordination des initiatives francophones interinstitutionnelles soit créé dans les plus brefs délais sous la responsabilité de la vice-rectrice associée aux études.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la description de tâches et créer le bureau - Doter le poste de coordonnateur du bureau 	<ul style="list-style-type: none"> - Automne 2007 - Hiver 2008 	- Vice-rectrice associée aux études	<ul style="list-style-type: none"> - Poste de coordonnateur créé
8. Que les Services du Marketing et des communications intègrent, dans la mesure du possible, le mandat spécifique de l'Université dans ses publicités, que ces dernières soient destinées aux francophones ou aux anglophones.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le message - Intégrer le message 	<ul style="list-style-type: none"> - Automne 2007 - Hiver 2008 	- Directeurs des services du marketing et des communications	<ul style="list-style-type: none"> - Message développé et intégré aux annonces
9. Que le vice-rectorat aux études, en collaboration étroite avec les facultés, prépare un plan d'action quinquennal pour assurer que, d'ici 2012, tous les cours obligatoires soient offerts en français et que l'éventail des cours optionnels offerts en français soit élargi de manière à permettre à l'étudiant de compléter son parcours d'études en français et ce, dans tous les programmes de premier cycle.	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer un état des lieux pour chaque faculté en identifiant les cours obligatoires et optionnels qui doivent être offerts en français - Développer un plan d'allocation des ressources nécessaires à l'offre de ces cours en français - Mettre le plan en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Automne 2007 - Hiver 2008 - Selon l'échéancier du plan 	<ul style="list-style-type: none"> - Doyens - Vice-recteur aux études (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	<ul style="list-style-type: none"> - État des lieux développé - Plan d'allocation des ressources développé et mis en œuvre

Recommandations	Activités	Échéancier	Responsable	Résultats
10. Que les facultés augmentent les possibilités de formation pratique, clinique et les stages coop dans des milieux francophones ou bilingues, et, au besoin, que l'Université fournisse le soutien financier nécessaire pour la réalisation de ces stages.	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les intervenants afin d'identifier les besoins et les lacunes et identifier des pistes d'action - Évaluer les progrès en matière d'offre de places de stage dans des milieux francophones ou bilingues 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008 - Annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> - Doyens - Vice-recteur aux études (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion des intervenants clés tenue - Évaluation des résultats réalisée
11. Que l'Université d'Ottawa assure l'application uniforme et intégrale de la clause 14 du <i>Règlement sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa</i> , touchant le bilinguisme du corps professoral.	<ul style="list-style-type: none"> - Discuter de l'application de la clause 14 avec les doyens - Surveiller la situation 	<ul style="list-style-type: none"> - Automne 2007 - Continue 	<ul style="list-style-type: none"> - Doyens - Vice-recteur aux études (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion avec les doyens tenue - Clause 14 du Règlement appliquée de manière uniforme et intégrale
12. Que la Faculté des études supérieures et postdoctorales établisse un plan d'action, qui devra être présenté au Comité de planification scolaire, afin d'améliorer la situation du français aux études supérieures et ce, en augmentant l'offre de cours et les possibilités de recherche en français, de même que la qualité et la quantité des services scolaires dans cette langue.	<ul style="list-style-type: none"> - Établir le plan d'action - Présenter au Comité de planification scolaire - Mettre le plan en œuvre - Évaluer les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> - Automne 2008 - Automne 2008 - Automne 2009, puis selon l'échéancier - Annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> - Doyen de la FÉSP 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action développé et mis en œuvre - Augmentation des programmes et services en français aux études supérieures
13. Que le Conseil des études de premier cycle mette sur pied un groupe de travail chargé de créer un programme interdisciplinaire en études de la francophonie	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre le groupe de travail sur pied et développer le programme - Soumettre aux différentes instances 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008 - Automne 2008 	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-rectrice associée aux études (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail mis sur pied - Programme développé

Recommandations	Activités	Échéancier	Responsable	Résultats
canadienne avec un accent particulier sur la francophonie ontarienne.	- décisionnelles - Offrir le programme	- Automne 2009		- Programme offert
14. Que les facultés concernées examinent le besoin et la possibilité de développer de nouveaux programmes d'études en français, incluant ceux qui ont été proposés.	- Obtenir une évaluation du besoin et de la faisabilité dans les facultés concernées - Élaborer un plan de développement des programmes retenus	- Hiver 2008 - Automne 2008, puis de façon continue en fonction des besoins	- Doyens - Vice-rectrice associée aux études (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	- Évaluation des besoins et de la faisabilité obtenue - Plan de développement élaboré
15. Que des ressources soient allouées aux facultés, sur présentation d'un plan d'action annuel, afin d'accroître le développement de matériel pédagogique en français et de mettre sur pied un service de révision linguistique à l'intention des professeurs.	- Obtenir les propositions de chaque faculté et les évaluer - Allouer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre - Évaluer les résultats	- Printemps 2008, puis annuellement - Automne 2008, puis annuellement - Annuellement	- Doyens - Vice-rectrice associée aux études et Centre de pédagogie universitaire (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	- Propositions obtenues - Ressources allouées - Matériel pédagogique en français développé - Service de révision linguistique à l'intention des professeurs en place
16. Que l'Université intègre le cours menant au Certificat de compétence en langue seconde comme cours crédité à l'intérieur de tous les programmes d'études.	- Soumettre cette recommandation à l'approbation du Conseil des études de premier cycle, du Comité de planification scolaire et du Sénat - Mettre en œuvre la décision	- Hiver 2008 - Automne 2008	- Vice-recteur aux études	- Certificat de compétence en langue seconde intégré comme cours crédité dans tous les programmes d'études
17. Que le vice-rectorat aux études, en collaboration étroite avec les facultés, établisse la liste des programmes pour lesquels le bilinguisme devra être ajouté comme exigence d'admission ou de fin d'études à partir de 2009.	- Établir une liste préliminaire et en discuter avec les doyens - Soumettre la liste finale à l'approbation des différentes instances décisionnelles pour approbation - Mettre en œuvre la	- Hiver 2008 - Automne 2008 - Automne 2009	- Doyens - Vice-recteur aux études (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	- Liste de programmes approuvée - Exigence de bilinguisme ajoutée à ces programmes

Recommandations	Activités	Échéancier	Responsable	Résultats
	décision			
18. Que les unités scolaires s'assurent d'offrir tous les services d'appui à l'apprentissage en français et en anglais.	- Évaluer la situation et apporter les correctifs nécessaires	- Automne 2007	- Doyens et directeurs de département	- Services d'appui à l'apprentissage de qualité égale en français et en anglais
19. Que la Faculté des études supérieures et postdoctorales évalue la pertinence des partenariats avec la <i>Carleton University</i> en fonction des possibilités d'offre de parcours bilingues.	- Évaluer la situation et faire une recommandation au Comité de planification scolaire - Mettre en œuvre la décision	- Printemps 2008 - Automne 2008	- Doyens - Doyen de la FÉSP (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	- Recommandation faite et mise en œuvre de la décision
20. Que le vice-rectorat aux ressources rédige et ajoute aux contrats de tous les sous-traitants qui offrent des services directs à la communauté universitaire une clause universelle décrivant l'exigence de bilinguisme et les conséquences du non-respect de cette exigence, qui iront jusqu'à la résiliation du contrat; qu'il soumette cette clause à l'approbation du Bureau des Gouverneurs.	- Développer la clause universelle - Intégrer la clause dans les nouveaux contrats des sous-traitants - Renforcer l'application des clauses existantes dans les contrats en cours	- Automne 2007 - Hiver 2008	- Vice-recteur aux ressources et secrétaire de l'Université	- Clause universelle incluse dans les contrats des sous-traitants et appliquée
21. Que le vice-recteur aux études et le vice-recteur aux ressources développent et mettent en place un mécanisme de dépôt et de traitement des plaintes relatives aux services en français, que ce mécanisme soit bien connu de la communauté universitaire et	- Développer et mettre en œuvre le mécanisme - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication de ce mécanisme - Faire rapport au Bureau et au Sénat	- Hiver 2008 - Hiver 2008 - Annuellement	- Vice-recteur aux études et vice-recteur aux ressources (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	- Mécanisme développé et mis en œuvre - Stratégie de communication élaborée et mise en œuvre - Rapports au Bureau et au Sénat

Recommandations	Activités	Échéancier	Responsable	Résultats
que le Bureau des gouverneurs ainsi que le Sénat de l'Université reçoivent des rapports réguliers dans ce dossier.				
22. Que les facultés, les services scolaires, les associations étudiantes et du personnel développent et mettent en œuvre des procédures pour assurer le contrôle de la qualité des communications écrites et des services en français qui émanent de leurs unités respectives.	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en œuvre les procédures nécessaires - Contrôler la qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008 - Continu 	<ul style="list-style-type: none"> - Doyens, directeurs de services (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures élaborées et appliquées - Contrôle de la qualité assuré
23. Que les communications publiques qui émanent de toutes les unités scolaires et de tous les services soient entièrement bilingues, à l'exception des programmes offerts uniquement en français ou en anglais.	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la traduction de tout matériel qui n'est pas présentement bilingue - Assurer que toutes les communications soient entièrement bilingues 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008 - Continu 	<ul style="list-style-type: none"> - Doyens, directeurs de services (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	<ul style="list-style-type: none"> - Communications entièrement bilingues
24. Que l'Université crée un poste de responsable de la vie sociale et culturelle en français, basé au Service de la vie communautaire, dédié spécifiquement à la mise sur pied d'activités en français à l'intention de la communauté universitaire et de la communauté externe.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la description de tâches et créer le poste - Doter le poste - Évaluer les résultats (nombre d'activités, participation, satisfaction) et rendre compte au vice-recteur aux ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008 - Printemps 2008 - Annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur, Service de la vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur en place - Augmentation du nombre d'activités en français - Évaluation des résultats réalisée
25. Que l'Université aménage un espace servant de lieu de reconnaissance et de rassemblement des	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer les plans - Aménager l'espace - Faire la promotion de l'espace et le rendre 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008 - Été 2009 - Automne 2009 	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-recteur aux ressources et vice-recteur aux études 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace aménagé et rendu disponible

Recommandations	Activités	Échéancier	Responsable	Résultats
francophones.	disponible		(à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	
26. Que l'Université propose des moyens concrets de mettre en valeur l'histoire et la place des Franco-Ontariens au sein de l'Université et qu'elle mette ces moyens en place d'ici 2012.	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter la communauté - Élaborer une proposition à soumettre aux différentes instances décisionnelles - Mettre en œuvre les moyens de mise en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Printemps 2008 - Automne 2008 - Hiver 2009, puis en fonction de l'échéancier proposé 	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-recteur aux études - Vice-recteur aux relations universitaires (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens identifiés et mis en œuvre
27. Que l'Université mette sur pied sans tarder une table de concertation université-communauté afin de renforcer ses liens avec les leaders de la communauté franco-ontarienne.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le mandat et la composition de la Commission - Déterminer les ressources qui y seront assignées - Recruter les membres - Tenir la première réunion et ensuite en fonction de l'horaire établi 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008 - Hiver 2008 - Hiver 2008 - Printemps 2008 et en continu selon l'horaire établi 	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-recteur aux études - Vice-recteur aux relations universitaires (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	<ul style="list-style-type: none"> - Table de concertation créée et première réunion tenue - Rencontres subséquentes tenues selon l'horaire
28. Que le vice-recteur aux études et le vice-recteur à la recherche établissent un mécanisme de concertation des unités, des centres et des chaires de recherche qui ont un rôle à jouer dans le rayonnement de l'institution et d'évaluation des efforts en ce sens.	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un mécanisme de concertation - Mettre en œuvre le mécanisme - Évaluer les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008 - Printemps 2008 - Annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-recteur aux études et vice-rectrice à la recherche (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme de concertation développé et mis en œuvre - Évaluation réalisée
29. Que le vice-rectorat aux relations universitaires s'assure d'une participation accrue de l'Université dans les réseaux régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux ayant un lien	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les réseaux et organismes avec lesquels les liens doivent être renforcés ou développés - Procéder à la liaison avec ces groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008 - Hiver 2008 	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-recteur aux relations universitaires (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de liaison accrues

Recommandations	Activités	Échéancier	Responsable	Résultats
avec la francophonie et les langues officielles.				
30. Que le vice-rectorat aux études demande au Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage de mieux faire connaître les possibilités de formation à distance en français.	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer le directeur du SAEA - Établir une stratégie de promotion - Mettre la stratégie en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 2008 - Printemps 2008 - Automne 2008 	- Vice-recteur aux études et directeur du SAEA	- Stratégie de promotion des possibilités de formation à distance mise en place
31. Que l'Université d'Ottawa mette en œuvre le plan de développement des programmes et services en français en fonction de l'échéancier proposé et qu'elle y alloue les ressources nécessaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les ressources nécessaires - Mettre en œuvre du plan de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Automne 2007 à hiver 2012 - Hiver 2012 	- Comité d'administration (à inclure dans le mandat de la Commission permanente)	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources identifiées et plan mis en œuvre - Évaluation de la mise en œuvre du plan

CONCLUSION

188 Animés d'une réelle volonté d'améliorer la place du français à l'Université d'Ottawa, les membres du Groupe de travail ont mené à bien le mandat que leur a confié le Sénat de l'Université d'Ottawa à l'été 2006. Au cours de leurs travaux, ils ont constaté que le français est encore bien présent et bien vivant au sein de l'institution. Ils ont constaté des lacunes, parfois importantes, qui nécessitent une intervention rapide et un suivi permanent, mais n'ont toutefois pas décelé de situation de crise.

189 Le plan de développement proposé pour la période 2007 à 2012 ouvre la voie à la consolidation et au renforcement des mécanismes et des pratiques en place, mais aussi à la création de nouvelles mesures permettant à l'institution de se positionner et d'agir comme chef de file au sein de la francophonie ontarienne et d'ailleurs. Ce plan veut faire connaître les différentes activités qui ont cours ainsi que les points forts qui contribuent à la vitalité du français. Il veut aussi mettre en lumière les besoins non comblés et les éléments à améliorer pour faire de l'Université d'Ottawa un milieu de vie où les francophones peuvent vraiment s'épanouir.

190 La première étape d'analyse et de planification étant réalisée, il revient maintenant à l'institution d'assurer la mise en œuvre des recommandations contenues dans le présent rapport. La création de la *Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles* et l'allocation des ressources nécessaires lui permettant de fonctionner seront déterminantes pour assurer que le plan d'action quinquennal soit mis de l'avant promptement, dans le respect des échéanciers recommandés.

ANNEXES

Annexe 1. Liste des questions de réflexion initiales

Situation et enjeux liés à la clientèle étudiante

- \$ La section 5 du document sur l'état des lieux présente les activités de recrutement actuelles. Quels autres moyens pourrions-nous utiliser pour recruter plus de francophones au premier cycle ? Et aux études supérieures ? Existe-t-il des obstacles à certaines activités qui pourraient être mises en œuvre ?
- \$ Comment susciter l'intérêt des jeunes francophones de l'Ontario et d'ailleurs pour les études universitaires en français ?
- \$ Comment peut-on faciliter l'inscription des étudiants francophones ? Peut-on faire un meilleur suivi des dossiers incomplets des candidats francophones ?
- \$ Le premier paragraphe de la page 19 de l'état des lieux décrit les objectifs de recrutement d'étudiants francophones pour l'année 2006. Ces objectifs contribueront-ils au rétablissement de l'équilibre linguistique ? Quels doivent être les objectifs pour les prochaines années ?
- \$ Doit-on fixer une cible ou un seuil limite en ce qui a trait au nombre et à la proportion de francophones à l'Université d'Ottawa ? Quelles en seraient les conséquences pour la viabilité financière de l'institution ?
- \$ Doit-on fixer une cible ou un seuil limite en ce qui a trait au nombre et à la proportion d'anglophones à l'Université d'Ottawa ? Quelles en seraient les conséquences pour la viabilité financière de l'institution ?
- \$ Doit-on mettre fin à la suspension des exigences du test de compétence en langue seconde ? Quelles en seraient les conséquences pour la viabilité financière de l'institution ?
- \$ Comment faire pour favoriser la rétention et améliorer le taux de diplomation des étudiants francophones inscrits à l'Université d'Ottawa ?
- \$ Comment faire pour sensibiliser les étudiants anglophones à la possibilité de prendre des cours en français et d'entreprendre un parcours bilingue ?
- \$ Y a-t-il des services qui ne répondent pas adéquatement aux besoins des étudiants francophones ? Y a-t-il de nouveaux services à développer spécifiquement pour cette clientèle ?
- \$ Y a-t-il des services qui ne répondent pas adéquatement aux besoins des professeurs et du personnel francophones ? Doit-on développer de nouveaux services pour répondre à leurs besoins ?
- \$ Est-ce que la bibliothèque peut mieux desservir les francophones (étudiants, professeurs et employés) ? Si oui, comment ?

Disponibilité des programmes d'études en français

- \$ La section 4 de l'état des lieux présente les programmes qui ne sont pas offerts complètement en français. Au premier cycle on dénombre 7 programmes en arts, tous les programmes en génie, la majorité des programmes en sciences et 1 programme en sciences de la santé. Quels programmes doit-on prioritairement parachever en français (au cours des 5 prochaines années) ?
- \$ Les cours obligatoires doivent-ils être tous offerts en français et, le cas échéant, doivent-ils être tous offerts annuellement ?
- \$ Doit-on développer de nouveaux programmes de premier cycle en français ? Si oui, lesquels ?
- \$ Outre le financement des cours à petits effectifs, quelles mesures pourraient être prises pour favoriser l'offre de plus de cours en français au premier cycle ?
- \$ Il y a peu de cours ou de programmes bilingues, plutôt des programmes offerts en parallèle en français et en anglais. Serait-il souhaitable d'avoir plus de programmes bilingues ?
- \$ La section 4 démontre que l'offre de programmes en français aux études supérieures est plutôt déficiente. Quelles mesures peut-on prendre pour franciser ces programmes ? Lesquels doivent être francisés en priorité (au cours des 5 prochaines années) ?
- \$ Comment encourager les étudiants francophones ou « francophiles » à faire leurs études supérieures en français ?

Réseau d'échange et d'enseignement en français

- \$ Devrions-nous développer davantage notre offre de cours en français à l'extérieur du campus, développer davantage nos réseaux d'offre à distance ?

Rayonnement dans les collectivités francophones

- \$ En plus de ceux qui sont décrits à la section 8 de l'état des lieux, y aurait-il d'autres partenariats et collaborations qui amélioreraient notre offre de programmes et de services en français, l'accessibilité à ces programmes ou notre milieu de vie en français ?
- \$ Quels moyens l'Université peut-elle prendre pour accroître son rayonnement dans les collectivités francophones ?

Qualité de vie en français

- \$ Comment les espaces francophones identifiés dans l'état des lieux pourraient-ils contribuer à l'amélioration de la vie en français ?
- \$ Quel rôle les chaires de recherche sur la francophonie pourraient-elles jouer à cet égard ?
- \$ Quelles activités sociales, culturelles et communautaires pourraient être développées pour favoriser les espaces francophones ?
- \$ Comment inviter les anglophones à participer aux espaces francophones ?

- \$ Quelles activités ou quels services pourraient être développés pour favoriser un milieu de vie francophone ?
- \$ Quelle peut être la contribution du Service de formation professionnelle ? Doit-on accroître nos activités de formation continue en français ?

Leadership quant à la promotion et au développement de la culture française

- \$ Quels moyens pourrions-nous prendre pour promouvoir et assurer le développement de la culture française et de la vie en français à l'Université d'Ottawa?
- \$ Quel rôle de leadership l'Université doit-elle assumer dans le développement et la promotion de la culture française en Ontario ?

Politiques de l'institution en matière de programmes et de services en français

- \$ Le règlement sur le bilinguisme (incluant la définition du bilinguisme et les exigences linguistiques) doit-il être mis à jour, et si oui, quelle instance doit s'en occuper ?
- \$ Doit-on mettre sur pied un mécanisme de suivi permanent pour assurer et évaluer l'application de ce règlement ? Si oui, quel peut-être ce mécanisme ?
- \$ Peut-on identifier les facultés où se situent les plus importantes lacunes au niveau du bilinguisme du corps professoral et s'y attaquer en priorité (p. 7) ?
- \$ À la page 8 de l'état des lieux, on identifie trois facultés et trois services où le niveau de bilinguisme du personnel n'est pas suffisant pour assurer l'offre de services en français. Doit-on en faire une priorité d'action ?
- \$ Comment peut-on s'assurer que les sous-traitants respectent le règlement sur le bilinguisme ?

Annexe 2. Liste des personnes rencontrées à l'interne

Marie Josée Berger, doyenne, Faculté d'éducation

Paul Boulton, directeur, Service du marketing

Jacques Bradwejn, doyen, Faculté de médecine

André Brazeau, président, Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa (FÉUO)

François Chapleau, vice-recteur associé, Gestion des effectifs scolaires et registraire

Jane Cyr, coordonnatrice, Service de la vie communautaire

Marc Duval, directeur, Service de la vie communautaire

Pamela Harrod, secrétaire de l'Université

Lyse Huot, directrice, Service des communications

Marc Jolicoeur, président, Bureau des gouverneurs

Pierre Mercier, vice-recteur associé, Service de la recherche institutionnelle et planification

Lucie Mercier-Gauthier, vice-rectrice associée, Ressources financières

Julia Morris, présidente, Association des étudiants diplômés (GSAÉD)

Jean Roy, doyen adjoint, Bureau des affaires francophones, Faculté de médecine

Gary Slater, doyen, Faculté des études supérieures et postdoctorales

Annexe 3. Liste des organismes régionaux, provinciaux et nationaux invités à participer à la consultation publique

Organismes nationaux

Association canadienne des professeurs d'immersion (ACPI)
Association des universités et collèges du Canada (AUCC)
Canadian Parents for French
Consortium national de formation en santé – secrétariat national (CNFS)
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants
Fédération de la jeunesse canadienne-française
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
L'Association canadienne des professeurs de langue seconde
Société Santé en français

Organismes provinciaux

Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)
Association des conseillers et conseillères des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Association des conseillers et conseillères en orientation franco-ontariens
Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (AEFO)
Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne
Association des juristes d'expression française de l'Ontario
Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Association multiculturelle francophone de l'Ontario
Canadian Parents for French (Ontario)
Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)
Fédération des commissions scolaires du Québec
Regroupement des intervenants-es francophones en santé et en services sociaux de l'Ontario (RIFSSSO)

Organismes régionaux

ACFO Ottawa inc.

ACFO – CHAMPLAIN

ACFO – Mille-Îles

Algonquin College

Association canadienne-française de l'Ontario de Prescott et Russell Inc.

Association canadienne-française de l'Ontario de l'Estrie ACFO

Collège de l'Outaouais

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est

Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien

La Cité collégiale

Ottawa-Carleton Catholic District School Board

Ottawa-Carleton District School Board

Regroupement des gens d'affaires (RGA)

Réseau des services de santé en français de l'est de l'Ontario

Annexe 4. Liste des personnes et groupes qui ont présenté des mémoires⁷

Association canadienne-française de l'Ontario – Conseil régional Ottawa (ACFO Ottawa) appuyée par la Fédération des aînés et retraités francophones de l'Ontario (FAFO)

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

Association des étudiants et étudiantes de *common law* (AÉÉCL)

Association des étudiant(e)s diplômé(e)s en études politiques (AÉÉDÉP)

Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO)

Beauchesne, Roger

Bordeleau, Louis-Gabriel

Bouchard, Louise

Calvé, Pierre

Cardinal, Linda

Doucet, Michel

Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)

Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)

Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA)

Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa (panel sur les programmes et services en français)

Giguère, Pascale

Gilbert, Anne

Grenier, Gilles

Groupe de recherche d'intérêt public de l'Ontario (GRIPO)

Groupe de réflexion et d'initiative des immigrants diplômés à l'étranger (GRIIDÉ)

Hôpital Montfort

Joly, Jean-François

Labelle, Gilles et E.-Martin Meunier, Daniel Tanguay, Joseph Yvon Thériault

Lavoie, Marc

Navarre, Christian

Programme de *common law* en français de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2626

⁷ Les personnes intéressées à consulter un ou des mémoires sont priées d'en faire la demande directement auprès de leurs auteurs.